

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 25.00

Etranger . . . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :  
DROITHOM-PARIS  
Chèques postaux :  
c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

### PREMIÈRE VICTOIRE RÉPUBLICAINE

Une résolution de la Ligue

Interventions à la Chambre  
de

Henri GUERNUT, Marc RUCART, Eugène FROT

MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL  
SUR LA SITUATION INTERNATIONALE

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

VIENT DE PARAITRE

GEORGES DIMITROV

# POUR VAINCRE LE FASCISME

*Le héros du procès de  
Leipzig prend de nouveau  
la parole pour répondre  
aux principales questions  
que pose la situation poli-  
tique actuelle en France et  
dans le Monde.*

Un vol.  
10 fr.

Éditions Sociales Internationales

24, rue Racine, PARIS

## RELIURE ERVAILLE

6, rue Cassette

(près de la rue de Rennes)

PARIS (VI<sup>e</sup>)

10 % de remise aux ligueurs

Exécution de toutes  
**RELIURES**

ordinaire, de luxe et  
d'art. — Restauration  
de livres anciens. —  
Outillage et fournitures  
pour relieurs amateurs.

## OPTIQUE MÉDICALE

Maison fondée en 1858

### ARNHOLD

13, rue Auber (Opéra), PARIS

Verres ponctuels  
Toriques et à double  
foyer pour vision  
proche et éloignée.

Ajustage parfait  
de montures.

**JUMELLES  
BAROMÈTRES  
THERMOMÈTRES**

Remise de 10% aux ligueurs

**NICE** Hôtel du Midi, 100 m. gare P.-L.-M., pl. cen-  
tre, tout cont., méil. accueil, Chamb. dép. 12  
francs, pens. compl. facult. depuis 28 francs.

## Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (II<sup>e</sup>)

Téléphone : Roquette 10-04

**50 % moins cher**



**FAUTEUILS CUIR PATINÉ**

**GRAND CONFORT**

Formes nouvelles  
depuis . . . . . **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

**EXPOSITION UNIQUE,  
200 MODÈLES**

La plus importante fabrique spécialisée  
dans la fabrication du siège de cuir **Catalogue**  
**ATELIERSET EXPOSITIONS :**  
42, rue Chanzy - Téléphone: Roquette 10-04 **L 3 franco**

A consulter avant vos achats

# COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs  
des conditions spéciales :

### BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)  
Bijoux, diamants, Maison de confiance. Remise 10 %.

### MEUBLES

— Paris-Meubles, 23 bis, rue Damrémont, Paris.18<sup>e</sup>.  
Literie, lingerie, T.S.F. A crédit, payable en deux ans,  
rien d'avance. Remise 10 %.

### OPTIQUE

— Optique Médicale, Arnhold, 13, rue Auber, Paris-Opé-  
ra. Ajustage parfait de montures. — Conditions spéciales  
aux ligueurs.

### SIEGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11<sup>e</sup>).  
(Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

### VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)  
Le beau tailleur, strict sur mesures. Complète, 525 fr. Par-  
dessus, 490 fr. Remise 10 %.

### VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)  
Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu  
gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine  
et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc  
et rosé en cercle et en bouteilles.

Les commerçants membres de la Ligue qui désirent  
figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des  
Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-  
Dolent, à Paris (14<sup>e</sup>).

# PREMIÈRE VICTOIRE RÉPUBLICAINE

## UNE RÉOLUTION DE LA LIGUE

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME N'A PAS CESSÉ, DEPUIS LE 6 FÉVRIER, DE RÉCLAMER LE DÉSARMEMENT ET LA DISSOLUTION DES LIGUES FASCISTES. ELLE EST ENTRÉE DANS LE RASSEMBLEMENT POPULAIRE POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES CONTRE LE FASCISME. ELLE SALUE, DANS L'ADOPTION DES PROJETS VOTÉS PAR LA CHAMBRE AU COURS DE LA NUIT DU 6 DÉCEMBRE, LE PREMIER SUCCÈS DE SES REVENDICATIONS ET LE RECUIL DU FASCISME DEVANT LE RASSEMBLEMENT POPULAIRE.

ELLE EXPRIME SA RECONNAISSANCE AUX DÉPUTÉS LIGUEURS, PARTICULIÈREMENT A GUERNUT, VICE-PRESIDENT DE LA LIGUE, ET A RUCART, MEMBRE DU COMITÉ CENTRAL, POUR LEUR CONTRIBUTION DÉTERMINANTE A LA VICTOIRE RÉPUBLICAINE.

MAIS CETTE VICTOIRE NE SERA DÉCISIVE QU'A UNE DOUBLE CONDITION :

1° LES LOIS VOTÉES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES STRICTEMENT POUR LA DISPARITION EFFECTIVE DES FORMATIONS PARAMILITAIRES, ORGANISATRICES DE GUERRE CIVILE;

2° UN PROGRAMME D'ACTION CONSTRUCTIVE DOIT PERMETTRE D'AFFRANCHIR L'ÉTAT DES FÉODALITÉS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, INSPIRATRICES DU MOUVEMENT FASCISTE, ET DE JUGULER LA CRISE ÉCONOMIQUE, GÉNÉRATRICE DE SENTIMENTS FASCISTES.

C'EST POURQUOI LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME EXHORTE LES RÉPUBLICAINS A RESTER ALERTÉS ET UNIS.

LE RASSEMBLEMENT POPULAIRE N'A PAS ACHEVÉ SA TÂCHE : IL N'A PAS LE DROIT DE SE SÉPARER SANS AVOIR TENU JUSQU'AU BOUT LE SERMENT DU 14 JUILLET.

LE FASCISME BATTU N'EST PAS ENCORE ÉLIMINÉ. LE CHOMAGE N'A PAS DISPARU. LES FORCES DE GUERRE RESTENT MENAÇANTES.

LES ÉVÉNEMENTS DU 6 DÉCEMBRE DÉMONTRENT LA PUISSANCE IRRÉSISTIBLE DE L'UNITÉ D'ACTION ANTI-FASCISTE : QU'ELLE CONTINUE !

PLUS QUE JAMAIS, LES MOTS D'ORDRE DEMEURENT : VIGILANCE ATTENTIVE ET SOLIDARITÉ AGISSANTE POUR LA LIBERTÉ, LE PAIN ET LA PAIX.

7 décembre 1935.

# LES INTERVENTIONS A LA CHAMBRE <sup>(1)</sup>

(Séances des 3 et 5 décembre 1935)

## DISCOURS DE HENRI GUERNUT

M. HENRI GUERNUT. — Messieurs, je viens, au nom de mes amis, dénoncer l'activité des ligues factieuses.

Quelles ligues et pourquoi ?

Messieurs, dénoncer honnêtement quelqu'un, c'est l'appeler par son nom.

J'appelle ligues factieuses : l'Action française, la Solidarité française, les Francistes, les Jeunes patriotes. J'aurais cité, il y a quelques mois, les bandes à Dorgères, aujourd'hui en débandade. (*Sourires.*) Et je n'aurai garde d'oublier celle qui, à cette heure, fait le plus parler d'elle : les Croix de feu.

Pourquoi les dénonçons-nous ?

A cause de leur organisation.

A cause de leurs armements.

A cause de leurs provocations...

M. ALEXANDRE DUVAL. — Dorgères armé ? C'est assez curieux !

M. HENRI GUERNUT. — ...A cause aussi de la fin, avouée ou inavouée, qu'elles poursuivent et qui est de détruire par la violence le régime parlementaire et républicain. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je vais, à ma façon, qui est celle d'un professeur, et je m'en excuse, justifier brièvement ces quatre points.

### Leur organisation

L'organisation de ces ligues est, en effet, spéciale. C'est une organisation essentiellement militaire. Le chef n'est pas élu, il est nommé. Il est entouré d'un état-major soigneusement trié et commande à une hiérarchie descendante d'officiers, de sous-officiers et de soldats, chacun de ces échelons étant subordonné à l'échelon supérieur par ce qui fait la force principale des armées : une stricte discipline. On n'y discute pas. Le chef ordonne, le reste obéit. (*Interruptions à droite.*)

(1) La Direction des *Cahiers* est heureuse de pouvoir mettre sous les yeux des ligueurs les interventions décisives de nos amis GUERNUT, RUCART et FRÔT à la Chambre. Nul n'ignore que si, dans la matinée du 6 décembre, le président des Croix de Feu a paru se résigner au désarmement des ligues et si, dans la nuit suivante, les mesures indispensables au salut de la Démocratie ont été votées, par la Chambre, c'est que les députés membres du Comité Central, fidèles interprètes du Rassemblement populaire, avaient soulevé dans l'Assemblée un mouvement irrésistible de redressement républicain.

M. XAVIER VALLAT. — C'est la définition exacte du parti communiste.

M. HENRI GUERNUT. — Monsieur Vallat, croyez-vous qu'il soit utile d'allonger mon discours ? A chacune de vos dénégations j'opposerai un texte, et de chez vous. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. AMIDIEU DU CLOS. — Ce n'est pas une dénégation, c'est une affirmation.

M. HENRI GUERNUT. — Je lis : « Commission d'enquête du 6 février, tome II, page 1695 :

« M. Vincent Auriol. — C'est vous qui avez le pouvoir absolu ?

« M. Taittinger. — Tout à fait.

« M. Vincent Auriol. — C'est pourquoi on vous appelle le chef... Les jeunes gens que vous avez sous vos ordres ne discutent pas ?

« M. Taittinger. — C'est tout à fait exact.

« M. Vincent Auriol. — ...Ils doivent tous obéissance au chef sans discussion ?

« M. Taittinger. — Oui. »

C'est clair.

M. RENÉ DOMMANGE. — Et quand ils ne sont plus d'accord, ils démissionnent. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, veuillez écouter l'orateur. Vous avez des orateurs inscrits des deux côtés de l'Assemblée.

M. HENRI GUERNUT. — Je ne susciterai aucune passion...

M. RENÉ DOMMANGE. — Je ne veux pas en susciter non plus. J'ai simplement apporté une précision.

M. HENRI GUERNUT. — ...j'apporterai des faits : c'est l'éloquence souveraine.

Lorsqu'ils se montrent en public, c'est le plus souvent en formations militaires, colonne par quatre, par six, par trente, au pas cadencé, précédés de guides, flanqués de serre-files.

Quelques-uns portent un équipement en partie militaire : béret basque ou, suivant la mode nouvelle, chemise de certaine couleur. Ils défilent derrière des fanions, avec des insignes.

Ils sont répartis en unités militarisées : groupes mobiles, escouades, sections, centuries. Quelques-unes de ces unités sont motorisées : motocyclistes, automobilistes, conducteurs de cars et de camions.

A Alger, le rassemblement des Croix de feu s'est fait sous un vol d'avions.

A Reims, l'arrivée de M. le président a été soulignée par une sonnerie spéciale de clairon, comme l'est, en France, au camp ou à la caserne, l'arrivée du général inspecteur, ou ailleurs l'arrivée du Duce ou du Führer. (*Sourires.*)

J'ai sous les yeux un certain nombre de photographies qui représentent M. de la Rocque passant la revue de ses troupes, entouré de portedrapeaux de toutes les sections, félicitant les pilotes en combinaison blanche et — car ces messieurs ont pensé à tout — saluant une trentaine d'infirmières en uniforme qui composent le service d'ambulance pour le soin éventuel des blessés. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ils obéissent à des consignes militaires, ils ont des mots de passe dans un langage connu des initiés.

M. MARCEL HÉRAUD. — Ils sont moins ridicules que cela.

M. ROGER SALENGRO. — Comment ! Mais c'est avoué.

M. HENRI GUERNUT. — M. Ramette rappelait tout à l'heure la convocation de Limoges : « sans insigne, sans béret, lampes de poche ». Et comme M. Ramette est un mauvais esprit, il remarquait que, sur le terrain de combat, on avait découvert, non point des lampes de poche, mais des pistolets automatiques et des revolvers. (*Sourires.*)

M. VALIÈRE. — Cela éclaire mieux !

M. HENRI GUERNUT. — Les mouvements de leurs troupes sont organisés par des règlements militaires. M. Ramette vous a communiqué le règlement des Croix de feu et des « dispos », la note confidentielle « à ne pas lire dans les réunions »... (*Sourires.*)

Je citerai quant à moi le règlement du service en campagne des unités des Jeunesses patriotes :

« Dispositions générales concernant les unités mobiles. — Composition du groupe mobile. — Prescriptions spéciales pour les groupements provinciaux. — Convocations. — Appels. — Rassemblement. — Commandements. — Signaux. — Insignes. — Tenue. — Moyens de transports.

« Titre II : Police de la rue. — Police de la rue confiée aux unités mobiles. — Formation de progression dans les rues. — Dispositif de barrage. — Passer de la formation de marche au dispositif de barrage. — Cas où la rue a moins de vingt mètres. — Cas où la rue a plus de vingt mètres. — Passage du dispositif de barrage à la formation de marche. — Prendre un dispositif d'attaque contre une formation adverse. (Le meilleur dispositif, c'est le barrage à entonnoir retourné, c'est-à-dire la pointe tournée vers l'adversaire.) — Marche en retraite. — Police confiée aux unités, centuries, etc... ».

Je ne retiens que deux citations :

« Annexe I : Déplacements sur routes. — Déplacements en automobiles.

« Un chef d'équipe sera placé à côté du conducteur. Il sera armé. »

Armé ? est-ce clair ?

Et plus loin :

« Pendant l'absence des équipes, le convoi sera gardé. Dosage : trois hommes par véhicule. Si ces hommes sont armés, ils ne devront pas descendre de camion. »

Armés ? est-ce clair ?

Quand ils ont bien travaillé, quand ils se sont bien battus, quand ils en ont bien décousu, ils sont cités, avec motif, à l'ordre du jour de l'Action française ou de la Solidarité française, comme aux armées.

Naturellement, ces jeunes gens sont dressés à des exercices militaires. J'ai ici une photographie représentant MM. les francistes s'exerçant au tir sur trois rangs : premier rang, couché ; second rang, à genoux ; troisième rang, debout.

A L'EXTRÊME GAUCHE, — Comme à Limoges !!

M. HENRI GUERNUT. — Il faut avoir vu, en effet, cette photographie pour comprendre les événements de Limoges. Je me permettrai de vous la remettre tout à l'heure, Monsieur le ministre de l'Intérieur, et je vous demanderai, entre nous, de bien regarder un de ceux qui sont au deuxième rang.

Nous connaissons déjà les relations des fascistes internationaux. Vous aurez à vous demander, après cela, d'accord avec M. le ministre des Affaires étrangères, si vous estimez convenable et conforme aux usages diplomatiques qu'un chef de fascistes italiens s'exerce au tir de combat sur le sol de France avec des francistes français. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Quelquefois, c'est à d'autres exercices qu'ils sont dressés. Voici, par exemple, deux recettes du *Cours de culture physique et sports de combat* qu'on enseigne à MM. les francistes. Je lis :

« Posez l'avant-bras sous le menton de l'adversaire, asseyez-vous rapidement à cheval sur son dos, relevez-vous brusquement en tirant, d'un coup sec, sa tête en arrière jusqu'à la fracture de la colonne vertébrale. (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

« Sautez sur l'adversaire, entourez vivement son cou avec votre bras gauche. Le bord antérieur de l'avant-bras appuyé sur la pomme d'Adam, saisissez votre poignet gauche avec votre main droite et, entre votre avant-bras et votre épaule, serrez le cou. Amenez enfin votre adversaire à terre et penchez le haut du corps en avant, jusqu'à l'étranglement ou fracture de la colonne vertébrale. » (*Nouvelles exclamations.*)

Je ne commente pas !

M. ALEXANDRE VARENNE. — C'est l'union nationale !

M. HENRI GUERNUT. — Je crois, Messieurs, sur ce premier point, avoir démontré, en gardant la mesure, que ces prétendues ligues, ces prétendues associations, sont des formations militaires, en marge de l'armée dont elle sont une contrefaçon.

Or, dans une société civilisée, il ne doit y avoir qu'une force armée, c'est l'armée de la nation. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Quant à ces caricatures d'armées, quant à ces milices armées dressées pour la guerre civile, elles relèvent, non de la civilisation, mais de la barbarie. (*Très bien ! très bien !*) C'est pourquoi nous les dénonçons, c'est pourquoi nous les condamnons ; c'est pourquoi, Monsieur de ministre de la Justice, nous en réclamons éventuellement la dissolution. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

A L'EXTRÊME GAUCHE. — Immédiate !

M. ARCHER. — Il en a besoin pour défendre les trusts !

#### Leurs armements

M. HENRI GUERNUT. — 2° Les armements.

Qu'ils soient armés, je crois qu'à présent personne n'en doute. Je crois qu'après les événements de Limoges, personne ne doute qu'ils possèdent des armes, qu'ils s'y exercent et qu'ils en usent.

Ils en ont, puisqu'ils l'avouent, puisqu'ils le proclament...

M. ARTHUR RAMETTE. — Et ils le prouvent,

M. HENRI GUERNUT. — ...puisque, par la voix de M. Charles Maurras, ils regrettent de ne pas s'en être servis suffisamment dans le passé et que, par la voix de M. l'amiral Schwerer, ils menacent de s'en servir davantage à l'avenir.

Ils en ont, puisqu'on en trouve chez eux, lorsque, par hasard, on les arrête; puisqu'on en trouve dans leurs poches lorsque, par erreur, on les fouille (*rires et applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*); puisqu'on en trouve dans leurs autos lorsque, par négligence, on y regarde; puisqu'on en trouve à leur domicile lorsque, par exception, on y perquisitionne. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ils en ont, puisque, à défaut d'une police peu curieuse, des citoyens privés en ont découvert dans leurs camions à Soissons, à Houilles, à Noisy, à Paris.

Voici ce que je lis dans le rapport de M. le procureur général, à propos des armes saisies à Soissons :

« Scellé 57 : 7 matraques en caoutchouc, dont trois plombées et 2 en métal ;

« Scellé 58 : un étui à revolver ;

« Scellé 59 : un poing américain ;

« Scellé 60 : 19 rondins en bois dur et 2 dossiers de chaise ;

« Scellé 61 : 10 cannes en bois dur ;

« Scellé 62 : une boîte en carton renfermant 10 cartouches de 6 millimètres 35, 11 cartouches de 7 millimètres 65, 1 cartouche de 8 millimètres, 6 cartouches automatiques de 6 millimètres longues, un chargeur pistolet automatique de 6 millimètres chargé de trois cartouches ;

« Scellé 63 : 1 revolver à barillet de 8 millimètres et 1 revolver à barillet de 6 millimètres 35 ;

« Scellé 64 : 1 cartouchière cuir contenant 6 cartouches de 6 millimètres 35 ;

« Scellé 65 : 3 pistolets de 7 millimètres 55 et 1 pistolet de 6 millimètres 35. »

Et si M. Taittinger avait été présent — en son absence, je ne le ferai pas — je lui aurais, pour son édification, ouvert d'autres scellés. (*Sourires.*)

Ils en ont, puisque, vous l'avez vu, le règlement des Jeunesses patriotes en prévoit la détention et que le *National*, la *Solidarité française*, le *Flambeau* en recommandent l'achat à la maison Pétavy, 167, boulevard Saint-Germain. Je lis : « Conditions spéciales aux Jeunesses patriotes, aux membres de la Solidarité française et aux Croix de feu. » (*Mouvements divers.*)

M. ALEXANDRE VARENNE. — Les affaires sont les affaires !

M. HENRI GUERNUT. — Ils en ont puisqu'un homme, qui ne doit pas être suspect à vos yeux, M. Riou, secrétaire du Syndicat général du personnel de la Préfecture de police, dans un article trop peu connu du gouvernement, en démontre l'existence et en dénonce le danger.

Monsieur le ministre de l'Intérieur, ce sont vos agents qui vous parlent :

« Nous avons cru longtemps que les événements sanglants de février 1934 finiraient par ouvrir les yeux aux hommes au pouvoir et les conduiraient à prendre les mesures indispensables à en éviter le retour. Je suis obligé de constater qu'on n'est guère pressé d'agir et je commence même à craindre qu'on n'ait pas, en haut lieu, tiré des leçons du passé tout l'enseignement qu'elles comportaient, et qu'on ne comprenne pas encore, dans les sphères dirigeantes, combien il est urgent, pour la sécurité des honnêtes gens qui reçoivent des coups sans les avoir provoqués, de désarmer les ligues et de les dissoudre... »

Et, après avoir relaté quelques exploits de ces messieurs, le secrétaire du Syndicat du personnel de la Préfecture de police ajoute :

« ...La violence appelant la violence, d'autres expéditions de cette nature se reproduiront fatalement si le gouvernement ne prend pas d'urgence les mesures qui s'imposent pour en éviter le renouvellement... »

« ...En demandant au Gouvernement, à qui nous n'avons jamais tarifé notre dévouement, de désarmer les ligues et de mettre un frein à leur activité, ce n'est pas seulement à notre sécurité que nous pensons, c'est aussi à celle du régime. » (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ils en ont, des armes, puisque, menacés d'avoir à les remettre, voici comment ils vous répondent. Je vais vous lire un morceau de qualité. Il est d'un homme de la vieille France. Ecoutez :

« A aucun prix je ne rendrai mes armes. »

Et faisant allusion à MM. les membres de la Commission de la législation civile et criminelle, il ajoute :

« Je méprise les quatorze salauds qui ont voté le monstrueux projet et leurs inspireurs maçonniques... Nous ne sommes par des Chérènes pour trembler devant ces fripouilles.

« Aux vils politiciens, à la racaille policière, il est interdit de lever les yeux sur elles, encore plus d'y toucher. J'en abattraï plutôt cinquante que de rendre mes armes.

« On ne rend sans combattre ni ses armes, ni son drapeau. Qu'ils viennent donc forcer mon domicile pour me désarmer, je leur tire dessus. »

Ici, je prie les modérés, les hommes d'ordre de cette Chambre de me prêter une oreille attentive, car c'est à eux que ce discours s'adresse :

« Le honteux troupeau qui ne sait pas choisir entre le bien et le mal, l'erreur et la vérité, le vice et la vertu, et qui porte la lourde responsabilité de tant de crimes ! Les modérés, dont le nom est synonyme de désertion et de trahison ! C'est dans la chair molle des modérés défaillants, dans leurs flasques derrière que nous imprimerons nos brodequins et nos cravaches... » (*Rires et mouvements divers. — Interruptions à droite.*)

M. JEAN YBARNÉGARAY. — Cela, c'est pour M. Flandin !

M. HENRI GUERNUT. — ...Si l'ennemi s'obstine, il pourrait déclencher un fameux feu roulant. »

L'ennemi dont il est parlé, Messieurs, c'est nous, sans nulle vanité, de même que les misérables dont il va être question un peu plus loin, c'est encore nous.

« ...Ces misérables qu'anime l'ambition d'un pouvoir sans frein sont menés par la peur, travaillés par la trouille. Seule, la panique explique l'extravagance d'un tel projet. On n'a pas traversé vingt batailles pour se laisser intimider par cette bande de chiens.

« Le cas échéant nous prouverons par des actes nos paroles. »

PLUSIEURS VOIX A DROITE. — De qui est-ce signé ?

M. HENRI GUERNUT. — De M. Georges Gaudy, que vous connaissez bien. Et c'est extrait de l'*Action française*.

Dans une société civilisée, seul l'Etat, seule la force d'Etat, la police et l'armée, ont le droit de posséder et d'utiliser des armes.

Aux autres, hormis quelques rares exceptions, interdit. Quiconque ou possède abusivement une arme ou use d'une arme interdite doit être puni de peines exemplaires qui l'incitent à ne plus recommencer. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. ANDRÉ PARMENTIER. — Quel qu'il soit.

M. HENRI GUERNUT. — J'enregistre cet accord sur mon second point, et j'aborde le chapitre des provocations.

#### Leurs provocations

Je laisse de côté, bien entendu, tout ce qui est gaminerie de collégiens. Je retiens seulement ce

qui décèle une volonté partisane, la volonté de viser et d'atteindre ceux de l'autre parti.

Exemple : A Clermont, dans l'Oise.

M. ARMAND DUPUIS. — C'est exact.

M. HENRI GUERNUT. — Ils menacent, ils bousculent, ils frappent à coups de matraques d'honnêtes citoyens qui ne saluent pas respectueusement le colonel qui passe. *Heil Hitler !*

En même temps, ils s'attaquent aux immeubles : ils saccagent les bourses du travail, comme à Nancy ; les loges, comme à Chartres ; les locaux du Parti socialiste, comme à la rue Feydeau. Ils pénètrent dans les réunions publiques, enlèvent le bureau, brisent le matériel, molestent les auditeurs, répandent des gaz. (*Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

C'est un rôle où excellaient jusqu'ici ces Messieurs de l'Action française.

Mais, les hommes du meilleur monde que sont, chacun le sait, les Croix de feu ne dédaignent pas de descendre à ces opérations vulgaires.

Dès 1931, le 27 novembre, ils rendaient intenable, au Trocadéro, une réunion internationale, où assistaient des ambassadeurs de nations amies et alliées, sous présidence de M. Edouard Herriot. (*Applaudissements à gauche.*)

Ils menacent des catégories symboliques du régime : le Parlement, les instituteurs. A Rouen, le fameux Dorgères ne s'est pas borné à prêcher le refus de l'impôt, le retrait de fonds des caisses d'épargne ; il ajoutait : « Il faudra que nous marchions contre la Chambre avec nos fourches. Il faudra que nous prenions nos fusils et que nous tirions dans le tas. » (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. LOUIS GUILLON. — C'est peut-être pour cette raison que les paysans de France ne suivent plus Dorgères. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

M. JEAN MONTIGNY. — Dorgères est un méprisable aventurier.

M. HENRI GUERNUT. — Je donne acte volontiers à M. Guillon que ses amis ont fini par s'en apercevoir.

Voici un extrait d'un discours prononcé le 12 mars au Perreux par un orateur de la Solidarité française :

« Nous tenons une liste à jour des instituteurs francs-maçons et anticléricaux. Ils sont surveillés par nous. A la première incartade de l'un d'eux, nous irons dans sa classe et... » — excusez-moi, Messieurs, je lis — « ...nous le déculotterons et lui infligerons devant ses élèves la correction qu'il mérite, pendant que notre chef Jean Renaud... » Ecoutez ! « ...fera un cours aux enfants sur les devoirs envers Dieu. » (*Exclamations à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

Je ne savais pas que le bon Dieu approuvât ces canailleries. (*Rires.*)

Ils s'en prennent à nos élus, à leurs familles, à

leurs personnes. Dorgères, déjà nommé, frappe à coups de poing la femme de notre collègue M. Cadoret. M. Pierre Cot, M. Frot menacés d'être assommés.»

M. EUGÈNE FROT. — C'est de l'entraînement.

M. HENRI GUERNUT. — ...trop heureux quand on n'appelle pas sur eux des gestes plus énergiques.

Quelques lectures, sans commentaires :

« Un bon conseil au frère trois points Frot. Ce frère-là, je ne donnerais pas cher de sa peau. S'il y tient, et il doit y tenir, le coquin fera bien de faire doubler et même décupler le nombre des argousins qui gardent son domicile et qui l'escortent dans tous ses déplacements. Mais quelque chose me dit que, malgré toutes ces précautions, il n'évitera pas le sort que lui réserve un juste destin... (Tu peux tuer cet homme avec tranquillité. » (*Vives exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. ANDRÉ J.-L. BRETON. — La justice !

M. JEAN LONGUET. — Que dit le garde des Sceaux ?

A L'EXTRÊME GAUCHE. — Démission !

M. HENRI GUERNUT. — La *Solidarité française* du 23 février 1935 publie une photographie de notre collègue, M. Léon Blum, sous ce titre : « L'ennemi public n° 1 », avec ce texte :

« Il faut, en effet, que chacun se pénètre bien des traits et du visage de cet homme néfaste, dont la vie n'est qu'un constant complot contre la patrie. »

« C'est un homme à fusiller, mais dans le dos. » (*Action Française* du 9 avril). (*Vives exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. VALIÈRE. — C'est comme cela qu'ils ont assassiné Jaurès. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. HENRI GUERNUT. — « Il faut arrêter Blum, il faut arrêter Cachin. Il faut les fusiller. »

« Si nous avions le pouvoir, dans la huitaine le Front commun serait brisé, la franc-maçonnerie immédiatement dissoute, Léon Blum fusillé. » (*Le Franciste* du 31 mars 1935.)

« Nous abattons Léon Blum. J'en prends personnellement la responsabilité. » Signé : Jean Renaud. (*Solidarité Française* du 16 mars 1935.) (*Vives exclamations prolongées à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. ANDRÉ J.-L. BRETON. — Y a-t-il eu des poursuites ?

A L'EXTRÊME GAUCHE. — Démission !

M. ALEXANDRE VARENNE. — Elle dépend de nous, la démission. Nous n'avons qu'à faire notre devoir.

M. HENRI GUERNUT. — Des sénateurs avaient déposé une proposition de loi tendant à permettre la dissolution des ligues. Je lis dans l'*Action Française* du 13 juin 1934, sous la signature de M. Charles Maurras :

« Découpons cette liste des 170 ou 180 entrepreneurs d'un désarmement assassin. S'ils se préparent à massacrer, c'est sur eux, bons premiers, qu'il faudra assurer le feu à volonté. »

Il y a quelques semaines, 140 députés et sénateurs avaient signé un manifeste fort correct et fort court, demandant à la Société des Nations d'accomplir son devoir. M. Maurras ajoute, ayant publié les noms des 140 :

« Nous prions les bons Français qui nous suivent de prendre note des 140 noms d'assassins de la paix, que nous publions ci-dessus. J'engage nos amis à découper ce dénombrement précieux et à le loger au coin le plus sûr de leur portefeuille.

« Ces 140, le jour où grèleront les fascicules de mobilisation, il sera juste qu'ils expient. »

Le lendemain, le surlendemain, il récidive, sans même rappeler l'échéance :

« Comme la guillotine n'est pas à la disposition des bons citoyens, ni des citoyens logiques, il reste à dire à ces derniers : « Vous avez bien quelque part un pistolet automatique, un revolver ou même un couteau de cuisine ? Cette arme, quelle qu'elle soit, devra servir contre les assassins de la paix dont vous avez la liste : propagez-la. » (*Vives exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

De fait, c'est par centaines de milliers que l'article de M. Maurras a été tiré en tracts et propagé, à la recherche d'un Villain ; l'expérience montre qu'il s'en trouve. (*Très bien ! très bien !*)

M. MARIUS MOUTET. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. HENRI GUERNUT. — Volontiers.

M. MARIUS MOUTET. — Est-ce qu'un particulier n'a pas porté plainte contre l'auteur de cet article et est-ce que le Parquet ne lui a pas répondu qu'il n'y aurait pas de poursuites d'office, et qu'on lui en laissait, à lui seul, la responsabilité ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

VOIX NOMBREUSES A L'EXTRÊME GAUCHE. — Démission !

M. HENRI GUERNUT. — La *Solidarité Française* ne veut pas être en deçà :

« Tous les adhérents à la *Solidarité française*, tous les patriotes, doivent bien conserver ces listes et ces adresses pour savoir à quelles portes frapper à l'heure H qui fatalement va sonner. » (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. FRANÇOIS DE SAINT-JUST. — On publie aussi celles des Croix de feu. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. HENRI GUERNUT. — Ne croyez pas, Messieurs, qu'il s'agisse là de gestes impulsifs.

Tout cela est calculé, tout cela est délibéré, tout cela est prémédité. Ils savent qu'en Allemagne, en Italie, en Autriche, le procédé a, somme toute, assez bien réussi. Ils savent qu'à en user, d'abord on attire l'attention sur soi, on se donne de l'importance, on apparaît fort, redoutable. Ils savent que, par la terreur, quand les autorités sont inertes (*vifs applaudissements à gauche, à l'extrême*

*gauche et sur divers bancs au centre*), on amène les adversaires à baisser le ton, à se taire, à se terrorer; que la foule, trop souvent, vient au secours de l'audace. (*Très bien ! très bien !*)

Ils savent que, là-bas, les camarades l'ont ainsi emporté. Ils espèrent bien, de la même façon, l'emporter aussi chez nous.

Je dis « quand les autorités sont inertes ». En effet, là-bas, les autorités ont laissé faire, hélas ! Mais croyez-vous que, chez nous, elles aient réagi beaucoup plus ?

Car enfin, Messieurs, ces violences sur la voie publique ou en réunion publique, ces déprédations d'immeubles, ces menaces à collectivités ou à individus, ces provocations à coups et à meurtre, ce sont là des délits et des crimes expressément prévus et rigoureusement punis par la loi. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Avez-vous jamais entendu dire qu'un de leurs auteurs ait été châtié ? condamné ? poursuivi ? arrêté ? inquiété ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Celui qui, sous sa signature, a réclamé le meurtre de Frot, de Blum — par discrétion, je n'ai pas voulu citer Ferriot — et de cent quarante parlementaires expressément nommés, avez-vous entendu dire qu'il ait été même invité à produire la plus petite explication ? (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

C'est cette impunité qui crée la récidive. (*Très bien ! Très bien !*)

M. MAXENCE BIBIÉ. — Qui crée l'atmosphère de meurtre.

### Le complot

M. HENRI GUERNUT. — J'arrive à la quatrième et dernière partie de mon exposé.

M. MAXENCE BIBIÉ. — On crée une atmosphère de meurtre dans ce pays !

M. LUCIEN SALETTE. — Nous n'avons pas besoin de l'intervention du Gouvernement. Nous nous ferons justice nous-mêmes ! (*Vives exclamations à droite.*)

M. GEORGES ROULLEAUX-DUGAGE. — Avez-vous entendu, Monsieur Guernut ?

M. HENRI GUERNUT. — Oui, j'ai entendu. Par un geste, j'ai même désavoué.

Ce que nous demandons au Gouvernement, nous, c'est de maintenir l'ordre...

A DROITE. — Nous aussi.

M. HENRI GUERNUT. — ...contre tous les entrepreneurs de désordre. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. FRANÇOIS DE SAINT-JUST. — Contre les forces occultes également.

M. HENRI GUERNUT. — C'est notre droit, c'est son devoir. S'il y manquait, il appartiendrait alors — mais alors seulement — aux individus privés,

aux simples citoyens de se substituer à lui et de parer à sa carence. (*Applaudissements et mouvements divers.*)

M. MAXENCE BIBIÉ. — C'est la carence du Gouvernement qui nous conduit à la guerre civile.

UNE VOIX À DROITE. — Et la franc-maçonnerie ?

M. HENRI GUERNUT. — Monsieur, je ne suis pas franc-maçon, je ne l'ai jamais été ; mais quand j'entends que la franc-maçonnerie est attaquée avec cette qualité d'esprit et cette pertinence, j'ai la tentation de m'y affilier pour l'honneur de la défendre. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. HENRI FRANKLIN-BOULLON. — Vous seriez déçu !

M. HENRI GUERNUT. — Pourquoi font-ils cela ? Pour le plaisir ? Pour l'amour du scandale ? Pour le besoin d'effrayer ? Pas du tout.

Tout cela est fait en vue d'un objet précis que, du reste, ils avouent : renverser par la force le régime établi, prendre le pouvoir par la force et instaurer par la force un régime nouveau. (*Interruptions à droite.*)

Non ? Alors, quelques textes.

L'*Echo de Paris*, numéro du 20 juin, article de M. de Kerillis :

« Le colonel de la Rocque a totalement réussi dans la première partie de sa tâche, organiser une troupe, une milice, une armée nombreuse de patriotes résolu à barrer la route aux marxistes... »

« Tout me porte à croire qu'il ne croit pas le moment venu de découvrir ses batteries. Ce en quoi il a bien raison. La France n'est pas encore dans les conditions matérielles et morales qui ont permis en Italie et en Allemagne le triomphe du fascisme et de l'hitlérisme. »

Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites !

« La France n'est pas encore — pas encore ! — dans les conditions qui ont permis en Italie et en Allemagne le triomphe du fascisme et de l'hitlérisme. »

Mais ce triomphe, on le désire, on l'espère, on le veut.

M. MARCEL HÉRAUD. — En Allemagne, l'hitlérisme a triomphé par la légalité.

M. HENRI GUERNUT. — Par la légalité ? Oui, par la légalité de la terreur et de l'assassinat !

M. MARCEL HÉRAUD. — Mais non !

M. ANDRÉ J.-L. BRETON. — Alors, ils n'ont tué personne en Allemagne

M. HENRI GUERNUT. — D'ailleurs, ils le disent plus crûment.

Discours de M. Gravis, chef de la 16<sup>e</sup> section parisienne :

« Il a fallu trois ans à Mussolini avant de faire sa marche sur Rome.

« Il a fallu sept ans à Hitler pour devenir chancelier du Reich.

« Le mouvement Croix de feu date de deux ans. Il entend prendre le pouvoir et le garder pour rétablir la France dans son honneur intégral. »

A part le rétablissement de l'honneur intégral — qui fait un peu sourire — tout le programme des Croix de feu est dans ces trois phrases: la prise du pouvoir, l'imitation de Hitler et de Mussolini, leurs maîtres.

Mais j'ai hâte de donner la parole au colonel de la Rocque lui-même.

Au dossier de M. Ramette, je m'excuse d'ajouter quelques pièces:

« Je viens vous tenir le langage de la décision, d'une décision offensive que rien ne brisera... et qui pour nous-mêmes est prochaine. » (Discours d'Alger.)

« Mesurant toute la gravité de mes paroles, Croix de feu, je vous le dis, vous faites ce soir votre veillée d'armes.

« Dans quelques semaines à peine, nos idées seront au pouvoir... Nous balayerons le parlementarisme, je vous le jure. » (Discours de Chartres.)

« L'heure des décisions et des réalisations a maintenant sonné...

« Nous prenons le commandement...

« Nous mettrons en vacances pour un certain temps le parlementarisme pourri...

« Demain, après-demain, dans quinze jours, je peux vous donner l'ordre de mobilisation contre la révolution de MM. Blum, Daladier, Cachin et consorts. Continuez à vous organiser, à recruter et surtout à croire en vous. » (Discours de Mouvaux.)

Harangue du 7 avril :

« Le moment de la prise du pouvoir est prochain, très prochain. Les appareils de Richard de la Rozière (les avions) ne réparaitront plus qu'à la minute où nous tenterons notre chance. Cette minute approche.

« On dit que la police, méfiante, est sur ses gardes. Alertons-la sans répit. Mettons-la sur les dents. Une fois, deux fois, cinq fois, six fois ! La septième fois sera la bonne. »

Harangue du 14 octobre :

« Le mois de novembre ne se passera pas sans que nous assistions à des événements redoutables.

« Salopards, à vos matricules, numérotez vos abatis. »

Naturellement M. Jean Renaud enchérit:

« Nous sommes prêts à prendre le pouvoir.

« Nous envisageons, par la force, si c'est nécessaire, la suppression de l'Humanité, du Front commun, l'expulsion de la France de la franc-maçonnerie.

« Pas un seul chef de ligue patriotique ne croit plus, à l'heure actuelle, qu'il soit possible d'éviter en France une guerre civile. On se battra, c'est certain. Quant à nous, nous descendrons dans la rue. »

Et c'est pour se préparer à cette bataille des rues, à cette grande guerre qu'est la guerre civile qu'en ce moment, ils multiplient les exercices de petite guerre, les manœuvres de mobilisation.

C'est pour cela qu'ils tiennent leurs troupes en état d'alerte. C'est pour cela que deux fois, trois fois, quatre fois par semaine, ils les convoquent

dans des réunions, où ils les excitent et les fanatisent, où il les chauffent, où ils les dopent.

C'est pour cela qu'ils les emmènent, en automobile, à 200 ou 300 kilomètres pour reconnaître au jour J les points de concentration prévus.

Tout à l'heure, M. Ramette vous a présenté le plan d'investissement de la région parisienne.

M. MARCEL HÉRAUD. — Et le sien ?

M. HENRI GUERNUT. — En voici un autre, moins connu, celui des francistes :

« Ordre de mouvement n° 78. — Les éléments des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> demi-brigades participeront, pendant deux jours, samedi (jour J) et dimanche (jour J + 1), aux exercices de rassemblement, de tir et de combat...

« Le matériel nécessaire au combat sera touché aux endroits désignés, le jour J moins un, dernier délai.

« Les hommes devront être munis de deux jours de vivres.

« Le jour J sera connu des chefs responsables, une semaine avant le commencement de la manœuvre.

« Les unités de pionniers devront être, en temps voulu, munies de tous leurs appareils offensifs et défensifs.

« L'avion K participera aux opérations prévues. Il sera à la disposition du chef de la deuxième brigade, comme avion de reconnaissance.

« A dater du jour J moins 4, les appareils de T. S. F. émetteurs et récepteurs devront être en place prêts à toute éventualité.

« Le chef de la première division, matricule 5263. » (*Interruptions à droite.*)

Un homme qui n'est pas suspect à vos yeux, M. Lescouvé a écrit que, pour qu'il y ait complot, il faut qu'il y ait concert. Les mouvements préparatoires d'exécution, l'ébauche même de l'acte ne sont pas nécessaires, ils constituent seulement des circonstances aggravantes.

Or, je crois qu'il y a bien concert; je crois que l'acte est bien ébauché, je crois que les mouvements préparatoires ont bien été exécutés.

Messieurs, le complot est certain, il est flagrant, il est aveuglant. Aucun de ceux qui ont été traduits devant la Haute-Cour depuis un demi-siècle n'en avait fait la dixième partie. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

De sanction, aucune. Admettez-vous cela ?

Admettez-vous les formations paramilitaires qui singent l'armée, dans un pays où il ne doit y avoir qu'une armée, l'armée nationale ?

Admettez-vous ces armements d'individus et de groupe, dans un pays où l'Etat seul doit être armé ?

Admettez-vous ces provocations au désordre et au meurtre ?

Admettez-vous le développement, à ciel ouvert, d'un complot permanent contre le régime que le pays s'est librement donné ?

Pas d'équivoque. Il faut être « pour », ou il faut être « contre »; il faut dire oui, ou il faut dire non.

Nous, Messieurs du Gouvernement, nous disons non. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

### La doctrine de notre Ligue

Quelqu'un m'objectera peut-être. Hé quoi ! c'est l'ancien Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme qui parle ainsi ? C'est l'ancien Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme qui fait ainsi mépris des droits et des libertés ?

Je réponds oui, et au nom des droits de l'homme, précisément.

Vingt années de ma vie, j'ai défendu les libertés, celles que la loi permet, pas celles que la loi condamne. (*Interruptions à droite.*)

Liberté de penser, oui ; liberté d'écrire, oui ; liberté de parler, oui ; liberté d'imprimer, oui ; mais pas liberté d'exhorter à l'assassinat. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Liberté de réunion, oui ; mais pas liberté de provocation.

Lorsque des braves gens viennent dans une assemblée pour écouter, pour discuter, pour contredire, rien dans les mains, rien dans les poches, cela c'est une réunion. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) Mais quand on y vient avec des revolvers ou des mitraillettes, pour y tirer au commandement, cela, c'est de la provocation. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

Liberté d'association, oui ; mais pas liberté de sédition.

Liberté d'association pour...

M. PIERRE AMIDIEU DU CLOS. — Les religieux.

M. HENRI GUERNUT. — Oui, je les ai défendus contre vous. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. ALEXANDRE VARENNE. — Allez voir en Allemagne si la liberté religieuse est connue.

M. HENRI GUERNUT. — Liberté de se mettre ensemble pour défendre des intérêts communs, des idées communes, oui ; mais non pas liberté de se coaliser pour rompre le pacté sur quoi la communauté repose et briser un régime que le pays a voulu. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ici, pratiques de liberté, je les protège ; là, actes de guerre civile, je les condamne.

Telle est la doctrine républicaine. Par la persuasion, oui ; par la violence, non ! Pour le droit, d'accord ! Pour la barbarie du crime, jamais ! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

### Avertissement au Ministère

Messieurs, c'est au nom de cette doctrine républicaine que je vais maintenant m'adresser au gouvernement.

Les faits que j'ai rapportés ou bien vous les connaissez, ou bien vous ne les connaissez pas. Si

vous ne les connaissez pas, je fais le procès de votre ignorance. Si vous les connaissez, je fais le procès de votre complaisance. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs de gauche.*)

Dans le premier cas, c'est assez grave pour un chef de police. Dans le second, c'est encore plus grave pour un chef de gouvernement. L'erreur, je l'admet : elle est humaine. L'indulgence, je l'exhorte, pour un temps. Mais l'erreur, quand elle se prolonge, l'indulgence, quand elle se répète, cela porte un autre nom et cela nous ne le permettrons pas. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Monsieur le ministre de l'Intérieur, je voudrais, m'adressant à vous, user d'un tour plus personnel et d'un accent plus familier.

Monsieur Paganon, vous savez mon amitié pour votre personne. Je vous connais : vous êtes républicain. Vos origines, vos convictions sont républicaines. Vous devez tout à la République et vous avez dessein de lui en marquer gratitude. Avec cela, de la gentillesse, une souple habileté, un désir souriant de concilier toutes les oppositions, une prédilection charmante pour ces zones indéfinies où l'intention dépasse quelquefois le projet et ne vient pas souvent à l'acte. (*Sourires.*)

Vous êtes un merveilleux ministre pour temps calme. (*Sourires.*) Or, la rigueur des temps exige peut-être plus de simplicité et plus de rudesse ; moins d'élégants esprits qui s'ingénient, qui s'épuisent dans le velouté, dans le ouaté, à des : « Oui, mais... », des « peut-être », des « on verra », des « probablement », des « sans doute » ; plus d'hommes qui sachent dire : « oui » et qui osent dire : « non ». (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

De ceux qui ont parlé ce matin je suis assurément le plus modéré. Je crois profondément que notre situation financière, qui n'est pas bonne, que notre situation extérieure, qui est encore moins bonne, commandent la prudence et vous m'avez vu ces dernières semaines m'évertuant à des tâches ingrates de transaction.

Mais je sais aussi que le régime républicain est le régime voulu par la presque unanimité de mon pays. Je vois que ce régime est en danger. Je sens que, devant tant de provocations impunies, le pays n'a plus confiance, qu'il est excédé, à bout de nerfs, prêt à des extrémités redoutables.

Or, quand l'autorité est absente, quand la violence est souveraine, ce sont les hommes les plus modérés qui deviennent les plus déterminés. (*Applaudissements à gauche.*)

Je viens, Monsieur le président du Conseil, au nom de mes amis, loyalement, comme il se doit, vous déclarer notre résolution : ou votre gouvernement changera de méthodes ou nous changerons de gouvernement. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre. — Sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche, MM. les députés se lèvent et applaudissent. — En regagnant son banc, l'orateur reçoit les félicitations de ses amis.*)

## DISCOURS DE MARC RUCART

M. MARC RUCART. — Je regrette l'absence momentanée de M. le président du Conseil car je désirais lui dire que je m'adressais spécialement à lui et que j'avais l'honneur de l'interpeller au nom de cette délégation des gauches...

M. JEAN NIEL. — C'est encore une ligue?

M. MARC RUCART. — ...qui constitue, au sein du Parlement, comme un prolongement de ce qu'on appelle, dans le pays, le Front populaire.

Ce Front populaire, qui s'était constitué déjà, sous d'autres appellations, chaque fois que le pays avait eu l'impression que la République était en danger, eut cette fois pour point de départ la grande manifestation de protestation et d'espoir que fut le Rassemblement du 14 juillet. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ce jour-là des centaines de milliers de citoyens à Paris, devant la statue de Baudin, et des millions en province, ont prononcé un serment : le « serment solennel de rester unis pour désarmer et dissoudre les ligues factieuses, pour défendre et développer les libertés démocratiques ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est en exécution de ce serment que je suis monté à la tribune, au nom de la délégation des gauches. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quelques semaines avant la fête nationale de la liberté, je m'étais adressé, de cette même place, à M. le président du Conseil en lui demandant d'accepter la mise immédiate à l'ordre du jour de la Chambre du rapport de M. Chauvin sur le maintien de l'ordre public.

Vous vous rappelez, mes chers collègues, la réponse qui nous fut faite. M. le président du Conseil nous menaçait alors du décret de clôture. Il nous fit cette menace à propos du rapport de M. Chauvin dont il admet aujourd'hui la discussion et dont il accepte, a-t-il dit, les dispositions essentielles.

Cette menace a constitué un premier encouragement officiel aux factieux — je dis « premier », car il y en a eu d'autres — et nous avons vu ces factieux, par la suite transformer leur tactique, remplacer la voie publique par les propriétés particulières et les réunions ordinaires de propagande par des exercices de mobilisation.

Alors M. le président du Conseil crut devoir, tout de même, avant la séparation des Chambres, nous faire une promesse. C'était le 25 juin. M. le président du Conseil déclara qu'il prendrait « toutes mesures utiles contre les actions illégales, d'où qu'elles viennent et où qu'elles se produisent, même dans des propriétés particulières ».

Cette promesse devait avoir la valeur de celle de toutes celles que M. le président du Conseil nous fera tout à l'heure. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président du Conseil s'y est si bien pris pour qu'on oublie jusqu'aux termes de sa promesse et notamment la partie qui concernait les propriétés particulières qu'après qu'il eût pris, ensuite, des décrets-lois où il n'était pas question des

propriétés particulières, M. de Kérillis put poser, avec candeur, cette question : « Quel est le législateur qui osera porter cette atteinte suprême aux droits de la propriété? »

M. HENRI PATENOTRE-DESNOYERS. — C'est un naïf.

M. MARC RUCART. — M. de Kérillis avait oublié, en quatre mois, que cet audacieux législateur existait et que c'était, du moins d'après sa promesse, son ami M. le président du Conseil. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'en viens au deuxième encouragement officiel. La Chambre part en vacances. Monsieur le président du Conseil, vous aviez alors les mains libres, vous pouviez appliquer les lois existantes sans avoir à vous préoccuper des interpellations possibles pour l'exercice de votre pouvoir.

Vous aviez, de plus, la faculté de faire vous-même tout seul, des lois nouvelles, non seulement sans le concours des Chambres, mais j'ajoute, faisant allusion à des travaux définitifs de commissions parlementaires, contre la volonté des Chambres.

Quel a été votre premier geste? Vous aviez devant vous un pays qui, à tort ou à raison, craignait pour sa liberté, qui savait en tout cas et de façon certaine que, le 6 février dernier, il y avait eu des cohortes en formation militaire pour marcher, la nuit, dans une rue obscure, contre l'Assemblée où siégeaient les représentants de la nation. Vous saviez que ces gens-là, les Croix de feu, avaient alors provoqué des militaires à la désobéissance.

Or votre premier geste, dis-je, a été de vous adresser à ces mêmes Croix de feu, pour les inviter, le jour de la fête de la liberté, à monter à l'Arc de Triomphe ! (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. FRANÇOIS DE SAINT-JUST. — Ils y seraient montés sans invitation ! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. PAUL PERRIN. — Vous nous donnez là un argument de plus.

M. MARC RUCART. — Dès lors, les factieux ont plus que jamais l'impression de leur puissance, leurs organisations se développent, ils multiplient leurs provocations. Et leurs exercices et leur entraînement sont à peine interrompus par leurs quartiers d'été, à la mer ou à la montagne.

Ce sont des appels répétés contre la représentation nationale et contre l'autorité légale. La haute société rêve déjà de revanche contre la canaille qui détient encore, hélas pour elle ! le bulletin de vote. On attaque — et de quelle façon ! — les personnalités les plus honorables de ce pays. On emploie contre elles les expressions les plus ordurières...

M. PIERRE DIGNAC. — De part et d'autre.

M. MARC RUCART. — ...dans les journaux et dans les revues où, en deuxième, troisième ou sixième page, ce ne sont que publicité, que réclames ou que récits en faveur des ravages de la

luxure. C'est l'attaque contre les républicains, en même temps que les appels à la pornographie dans tant de revues et tant de journaux. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Il semble que cette société de bonne éducation se réjouisse de la composition et de la présentation de pareilles feuilles. Elle se réjouit de toutes les grossièretés. Elle se réjouit de voir que les factieux parlent aux gouvernants d'égal à égal et, parce qu'on est colonel, il paraît qu'on ne peut employer vis-à-vis des représentants des pouvoirs publics, qu'un langage de corps de garde. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce sont les incitations à l'assassinat des membres de la représentation nationale qui ont osé demander à M. le président du Conseil ce qu'il a lui-même voté à Genève par respect pour la loi internationale.

Ce sont les incidents qui ont été évoqués ce matin: incidents de Villepinte, incidents de Limoges. Ce sont, surtout, des répétitions pour la guerre civile.

La délégation des gauches m'a mandaté pour parler en son nom, précisément au lendemain de cette répétition générale de guerre civile, qui s'était produite au jour anniversaire et au lieu sacré de la bataille de la Marne.

Quelle fut, Monsieur le président du Conseil, votre attitude en l'occurrence ?

Je ne veux pas revenir sur les documents si précis et si formels qui ont été lus ce matin par nos collègues MM. Ramette et Henri Guernut. Je me borne à déclarer que vous avez donné au pays le sentiment que vous étiez sans autorité contre les milices armées (*applaudissements à l'extrême gauche*), que vous reculiez au delà de M. de Louvois, qui ne voulait pas qu'un régiment fût la propriété d'un colonel. (*Sourires.*) Vous avez donné au pays le sentiment de l'impuissance dans des affaires qui avaient ému légitimement toute l'opinion, qu'il s'agisse, à la fin de juin, des sorties d'or ou, par la suite, de l'affaire du trafic des armes.

Vous êtes demeuré impassible devant les délits d'outrage et les appels au meurtre. Vous avez sans doute considéré qu'il fallait mépriser les violences de plume, comme si ce n'étaient pas de telles violences qui avaient jadis coûté la vie à Jean Jaurès (*vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*) et, plus récemment, déterminé l'agression contre mon très cher ami, notre collègue M. Paul Elbel. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, à ce propos, de vous donner une précision qui s'ajoutera à celles que l'on vous a fournies ce matin: l'agresseur de M. Paul Elbel est aujourd'hui en liberté; il n'a jamais été inquiété! (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. PIERRE LAVAL, *président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.* — A quelle date, Monsieur Rucart ?

M. MARC RUCART. — M. Elbel peut vous le dire, c'est de lui que je tiens le renseignement.

M. PAUL ELBEL. — Voulez-vous me permettre une précision ?

M. MARC RUCART. — Je vous en prie.

M. PAUL ELBEL. — Mes chers collègues (*vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*), je vous demande la permission d'apporter ici le modeste témoignage d'une victime de cette agitation que la Chambre sera, je pense, unanime à condamner.

C'est, en effet, avant la constitution du ministère actuel que j'ai été victime d'une lamentable agression.

M. JAMMY SCHMIDT. — Le sous-préfet est toujours là.

M. PAUL ELBEL. — Le 14 mars dernier, mandaté par mon groupe, j'allais à Etaples apporter l'appui de ma présence à un candidat aux élections législatives.

C'est à sept heures et demie du soir qu'a été répartie, entre mon ami M. Rucart, qui est en ce moment à cette tribune, M. Potut et moi, la tâche à accomplir. Nul ne savait donc d'avance qui allait parler.

Vous me connaissez assez pour savoir que je ne suis ni un excité, ni un excitateur... (*Applaudissements.*)

Devant un auditoire particulièrement calme et attentif, je n'ai prononcé que des paroles d'union et d'apaisement.

J'en ai été récompensé par l'intrusion d'un fanatique...

M. CHARLES-LOUIS GOUTEL. — Cela peut arriver à tout le monde. (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. PAUL ELBEL. — Soit! Je voudrais précisément que cela ne pût arriver à personne. (*Applaudissements.*)

C'est ce que je souhaite de tout mon cœur.

Bref, une demi-minute après l'apparition de cet homme qui, je dois le déclarer ici, n'appartenait officiellement à aucune ligue, n'était inscrit à aucun parti...

A DROITE. — Alors ?

M. PAUL ELBEL. — Mais, mes chers collègues, c'est justement cela qui me paraît grave. C'est qu'un Français moyen, un citoyen jusque-là paisible, un homme qui n'avait manifesté aucune opinion politique, puisse être fanatisé, surexcité (*vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*), jusqu'à devenir un criminel.

Bref, dis-je, quelques secondes après, un œil éclatait, un peu de sang ruisselait sur la figure d'un de vos collègues et, immédiatement, l'agresseur était déclaré fou, enfermé dans une maison de santé, où il est resté pendant plusieurs mois.

On me dit qu'aujourd'hui il est en liberté.

Je vous demande également ce témoignage: lorsque, dix jours après, triomphant de ma défaillance physique, fidèle à un rendez-vous que j'avais donné moi-même, désireux de prendre la parole dans une interpellation où je m'étais inscrit, j'ai voulu montrer, par l'effort que je faisais, que la dignité parlementaire est au-dessus de ces incidents (*applaudissements*), ce jour-là, vous m'avez fait, sur tous les bancs, un accueil inoubliable et

dont les échos retentissent encore dans mon cœur.

Que vous ai-je dit alors? J'ai exprimé modestement, avec tout ce qui me restait de forces, l'espoir que c'en était fini de ces misérables querelles, que le pays tout entier comprendrait, que les partis s'apaiseraient. Et qu'est-ce que j'ai dû constater? C'est que la campagne d'excitations, de violences, les appels au meurtre, sont aujourd'hui plus violents encore qu'ils ne l'étaient à ce moment. (*Applaudissements.*)

C'est qu'il est encore permis de désigner, dans la presse, des ennemis publics. C'est qu'il est encore permis de dénoncer aux coups des fanatiques des victimes nouvelles.

C'est cela qui m'a profondément déçu.

Non seulement, depuis huit mois et demi que je suis rentré dans le rang, personne ne s'est occupé de faire justice de l'agression dont j'avais été victime (*applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*), si bien que j'en suis à épuiser les modestes économies d'une vie de fonctionnaire pour réparer les ravages commis, mais surtout, je m'aperçois que cet apaisement tant souhaité et dont j'aurais voulu être le gage, n'est pas fait encore.

Je remercie mon ami M. Rucart, en faisant allusion à ce lamentable incident de ma carrière parlementaire, de m'avoir permis de souhaiter publiquement que des mesures soient prises pour empêcher que vous, mes chers collègues, mes amis, ne soyez victimes à votre tour d'une agitation qui peut devenir mortelle pour le pays et pour la liberté. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil, avec l'autorisation de l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si j'ai demandé à M. Rucart de vouloir bien préciser la date du fait dont il parlait, c'est parce que j'avais cru comprendre qu'il faisait grief au gouvernement actuel de n'avoir pas agi.

Je veux maintenant, tout d'abord, exprimer ma réprobation et mon indignation contre des actes comme celui dont M. Elbel a été victime. Mais j'ajoute, Monsieur Rucart, qu'une information a été ouverte; des experts ont été commis. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. JEAN LONGUET. — Tandis que de tels actes restent sans sanctions, vos tribunaux ont condamné à trois ans de prison Leretour, pour avoir cassé un bras de la statue de Déroulède et ce jeune homme agonise en prison.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez ne pas interrompre. On a posé une question au gouvernement, permettez-lui de répondre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Tout à l'heure, on s'indignait à l'idée qu'aucune poursuite n'avait été engagée. Maintenant, on s'indigne parce qu'elle a été engagée. (*Exclamations à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.* — *Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LÉON BÉRARD, garde des Sceaux, ministre de la Justice. — Voulez-vous me permettre, Monsieur Rucart, une brève intervention?

M. MAX RUCART. — Bien volontiers.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Messieurs, j'ai compris que vous sollicitiez une explication du garde des Sceaux. Par déférence pour la Chambre, il vous l'apporte.

Nous sommes deux ici peut-être qui, selon la rigueur des principes, devrions nous taire. L'un, c'est le garde des Sceaux; l'autre, c'est l'avocat de l'honorable M. Elbel.

Je prends sur moi de parler, dans la limite, bien entendu, des convenances, des traditions de la chancellerie et de mon devoir.

Une information a été ouverte contre l'auteur de cette déplorable agression, que la Chambre, unanime, regrette, et que je regrette autant que personne ici.

Ces jours-ci, la question s'est posée de savoir si l'instruction ne serait pas close. Cette question pouvait se poser — l'honorable M. Elbel lui-même vous l'a dit — du fait que le délinquant paraissait ne pas jouir de l'intégrité de ses facultés mentales. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. JAMMY SCHMIDT. — Ah ! non, pas cela !

M. LOUIS L'HÉVÉDER. — Et Charles Maurras, l'agent provocateur?

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je suis assez vieux parlementaire pour savoir que, dans un débat de cette nature...

M. ARTHUR RAMETTE. — Vous avez tous les torts contre vous.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous prie de ne pas interrompre.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je sais bien, Monsieur Ramette, que pour vous j'ai tous les torts, et je suis tenté de m'en féliciter. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je disais donc que je suis assez vieux parlementaire pour savoir que, dans un débat de cette nature, où se rencontrent si légitimement tant d'éléments passionnels (*interruptions à l'extrême gauche*), il est assez difficile de faire prévaloir les droits de l'humble vérité. Je m'y essayerai cependant.

Lorsqu'il s'est trouvé en présence de cette question: « Convient-il, en raison de l'état mental de l'inculpé, de clore l'instruction? », le garde des Sceaux qui vous parle a donné à son parquet général les instructions suivantes: L'instruction ne sera close, du fait du ministère public que le jour où une expertise médico-légale nous aura renseignés sur l'état mental et, par là-même, sur la responsabilité de l'inculpé. (*Applaudissements au centre et à droite.*) Et de cette décision il a officieusement et cordialement fait part à l'honorable avocat de M. Elbel, M<sup>e</sup> Campinchi.

SUR DIVERS BANCs A L'EXTRÊME GAUCHE. — Et Charles Maurras?

M. ERNEST OUTREY. — Et Sabatier?

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Comme il paraît évident que ma conduite est irréprochable sur le fait dont M. Rucart vient d'entretenir la Chambre, vous me dites: « Et Maurras? »

Je pense, Messieurs, que vous faites allusion à l'ensemble d'articles de presse qui ont été lus, ce matin, à la tribune, par l'honorable M. Guernut.

M. RAOUL BRANDON. — Vous les ignoriez ?

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je pourrais m'engager dans des distinctions tirées de la chronologie. Je n'en ferai rien.

Plus on prend avec sérieux les fonctions qu'on a l'honneur d'exercer, plus on avance en âge et en expérience parlementaire et politique et plus on incline à se sentir solidaire de ceux qui vous ont précédé dans cette charge.

La plupart des textes qui vous ont été lus se rapportent chronologiquement à des époques antérieures au jour où j'ai eu l'honneur d'être nommé garde des Sceaux. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. JULES MOCH et plusieurs de ses collègues. — C'est faux !

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Mais je vous répète que je tiens bien la chronologie pour négligeable.

M. MARX DORMOY. — Il n'y a pas prescription.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je crois interpréter sainement le droit parlementaire en disant que je me déclare solidaire de ceux qui, durant la période considérée, ont exercé la fonction que je remplis, si nombreux et si divers qu'ils puissent être, et j'entends divers par leurs opinions politiques. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je ne rechercherai pas si chacun d'eux a pris soin de poursuivre les auteurs d'articles aussi violents et aussi faciles à qualifier pénalement que ceux qui nous ont été lus ce matin à la tribune. Je me borne à vous fournir une explication, qui ne sera peut-être pas pour vous satisfaire. Je vous la donne loyalement.

Les articles qu'on nous a lus, en droit, ne me paraissent pas constituer le délit de menaces de mort sous condition. (*Protestations à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à droite.*)

Je dis, Messieurs, et au risque de provoquer un nouveau tumulte... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne pouvez pas parler dans le bruit. Je vous prie d'attendre le silence. Et s'il ne s'établit pas, je suspendrai la séance.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Vous allez voir, Monsieur le Président, comme ce tumulte se produit hors de propos : car je ne puis croire qu'il se fût élevé, si l'on avait bien voulu me laisser le temps d'exprimer complètement ma pensée.

Je répète qu'en droit, ces articles ne constituent pas le délit prévu par le code pénal ; du moins, je le crois.

M. RAOUL BRANDON. — Que vous faut-il !

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je ne vous apporte pas un dogme officiel, mais une opinion de juriste libre.

Je dis que ces faits constituent un délit plus grave que la menace de mort sous condition. C'est la provocation au meurtre, délit prévu par la loi de

1881 sur la presse. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

SUR DIVERS BANCs À L'EXTRÊME GAUCHE. — Alors ?

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le garde des Sceaux, veuillez attendre le silence. On voit qu'il y a longtemps que vous avez quitté cette Assemblée. (*Sourires.*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je n'osais pas le croire. (*Sourires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Quand vous étiez un député éminent que tout le monde écoutait et applaudissait, s'il y avait un peu de bruit, vous attendiez le silence pour parler. Bien que vous soyez devenu sénateur, je vous prie de faire de même.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Monsieur le Président, je vous remercie de la bonne grâce avec laquelle vous voulez bien me rappeler que bien des choses se sont passées depuis que j'ai eu l'honneur de paraître dans cette Assemblée, et puisque j'en fais, sans la moindre acrimonie, l'expérience, je vais essayer de terminer.

Le fait étant ainsi qualifié et qualifiable, je mets la Chambre en présence de ce qui est la jurisprudence constante des parquets de France et, si vous le voulez, de la chancellerie.

Vous pouvez vous indigner, songer à reviser, à reformer cette jurisprudence. Vous êtes, Messieurs, le Législateur ; usez de vos droits.

M. ANDRE-J.-L. BRETON. — Et les décrets-lois ?

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je vous dis le fait, qui est celui-ci : le délit de provocation au meurtre...

M. EDMOND MIELLET. — C'est un crime.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — ... — vous pouvez l'appeler crime ou délit, il n'importe —, c'est un délit de presse dans la législation française à l'heure où je vous parle et, les droits du législateur étant réservés, bien entendu, ce délit est déferé à la juridiction populaire : à la cour d'assises. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. MARX DORMOY. — Et la cour d'assises, c'est l'acquiescement.

M. MARIUS MOUTET. — Et le but de propagande anarchiste, qu'en faites-vous ? Vous l'appliquez aux socialistes, aux communistes ; vous ne l'appliquez pas aux royalistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — J'analyse un fait ou plutôt, je le relate.

M. LUCIEN MONJAVIS. — Il y a des précédents.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Il s'agit donc d'un délit qui, par nos prédécesseurs républicains, a été déferé à la cour d'assises. Quelqu'un qui n'est pas garde des Sceaux vient d'ajouter qu'il était, par là-même, déferé ou promis à l'acquiescement.

M. MARIUS MOUTET. — La loi est égale pour tous !

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Ce mot pourrait peut-être éclairer cette jurisprudence dont j'essaie vainement de vous rendre compte.

Elle consiste en ceci : lorsque le Parquet se trouve en présence d'un...

M. MARIUS MOUTET. — D'un royaliste ! (*Interruptions à droite.*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — ...délit de cette nature, il déclare au plaignant qu'il lui appartient de se pourvoir, par voie de citation directe selon les espèces devant le tribunal correctionnel ou devant la cour d'assises.

Ici, voulant tout dire, je vais répondre à l'honorable M. Marius Moutet. Une dérogation existe, c'est vrai, à cette jurisprudence : le Parquet poursuit d'office s'il s'agit de propagande anarchiste. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. JEAN LONGUET. — Et à qui l'avez-vous étendue cette jurisprudence ? A des gens qui ne sont pas anarchistes, à des socialistes !

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Voilà quelle est la jurisprudence. Ceux de qui je viens de me déclarer solidaires, de quelque opinion qu'ils fussent, l'ont respectée. La Chambre dira si j'ai commis une faute en maintenant la tradition et la pratique qu'eux-mêmes avaient suivies. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Et maintenant, Messieurs, veuillez laisser M. Rucart développer son interpellation sans l'interrompre.

M. LEO LAGRANGE. — Voulez-vous me permettre un mot, Monsieur Rucart ? (*Protestations à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'orateur désire ne pas être interrompu.

M. LEO LAGRANGE. — Je voulais, avec la permission de l'orateur... (*Vives interruptions à droite. — Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est suspendue. (*La séance, suspendue à seize heures vingt minutes, est reprise à seize heures quarante minutes.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est reprise.

La parole est à M. Rucart pour continuer son discours.

M. MARC RUCART. — Je tiens à préciser que l'interruption de mon discours a été provoquée par une interrogation qui m'avait été adressée du banc du gouvernement.

Cela dit, j'explique ce qui était surtout dans ma pensée : c'est un souvenir du rapporteur général de la Commission du 6 février, c'est une protestation formulée à l'unanimité par cette commission « contre l'insuffisance des réquisitions prises par le parquet de la Seine... » — il est bien entendu que cela ne s'adresse pas au présent gouvernement — « ...pour obtenir des condamnations dont l'exemplarité eût pu mettre un terme aux délits renouvelés commis par les manifestants. »

A l'heure actuelle, que constate le pays et qu'est-ce qui l'émeut en la matière ?

Le pays a le sentiment que tous ces provocateurs, tous ces agresseurs doivent être réservés aux audiences du judiciaire. Tout au contraire, c'est l'exécutif, dans ses cabinets, qui leur accorde audience. Dans le pays républicain, on a eu ainsi

l'impression que le gouvernement était l'ami de ses adversaires. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

On l'a eue d'autant plus que l'on a vu les provocations au meurtre monter jusque vers un homme qui est l'honneur du parti radical et de la démocratie française, qui est ministre d'Etat, je parle de M. Edouard Herriot, signalé lui-même comme ennemi public n° 1. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Le pays avait des raisons de s'émouvoir. Ce ministre d'Etat, pour d'autres raisons, d'ailleurs, que ce qui pouvait le toucher personnellement, était en droit de s'émouvoir. Au conseil général du Rhône, il vota un vœu qui était comme un écho fidèle à notre serment du 14 juillet. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président du Conseil se dit alors qu'il fallait faire quelque chose. Quand et quoi ? Quand ? Pas avant les élections sénatoriales où M. le président du Conseil avait besoin des voix des factieux et de leurs amis. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

Tout de même fallait-il que M. le président du Conseil agisse avant l'ouverture du Congrès radical où il avait besoin d'apaiser les indignations trop légitimes. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Quoi ? Quelles mesures ? Les décrets-lois.

Mon ami, et mon maître d'ailleurs, M. Guernut a parlé précisément ce matin, et je n'y reviendrai pas, de la différence fondamentale qui existe entre les décrets-lois sur l'ordre public et sur les armes, et les propositions de la Commission de la législation civile sur les deux matières, les unes rapportées par M. Georges Chauvin, et les autres par M. Félix Gouin.

Je n'ajouterai que deux observations. La première sur le principe. C'est qu'en juin, lorsque nous avons été menacés du décret de clôture à propos du désir que nous avions de voir discuter le rapport de M. Chauvin, nous disions qu'il n'était pas possible de séparer les nécessités du redressement financier et économique de la nation des exigences de la paix intérieure.

C'est pour avoir dit cela, c'est pour avoir demandé, par conséquent, que l'on discutât des mesures que nous estimons nécessaires pour assurer la paix intérieure qu'on nous menaçait du décret de clôture, et nous avons eu cette satisfaction de constater que, cependant, le gouvernement s'était rendu à nos raisons puisque les décrets-lois sur l'ordre public et la détention des armes figurent dans l'in vraisemblable collection des décrets-lois pour la défense du franc.

M. ANDRE-J.-L. BRETON. — Mais ce sont les derniers.

M. MARC RUCART. — Et maintenant, sur le fond même des décrets-lois concernant l'ordre public, une seule observation : ils furent accueillis, vous vous en souvenez, par un immense éclat de rire dans les journaux des factieux.

En effet, il n'y figurait rien de ce qui était, du moins selon nous, l'essentiel. Il n'y avait pas un mot concernant les milices privées. C'est sans doute

en vertu de ces décrets-lois que des mesures ont pu être prises dimanche dernier à Strasbourg ; mais c'est aussi en vertu de ces décrets qu'on a vu interdire des réunions publiques de républicains légalistes, des réunions publiques de députés, parlant dans leur département de leur attitude de représentants du peuple.

M. MARCEL HERAUD. — Cela, c'est la fin de tout !

SUR DIVERS BANCS A GAUCHE. — Oui !

M. MARC RUCART. — Parfaitement, et quoique vous le disiez sur le ton de l'ironie, la phrase, au *Journal officiel*, pourra être prise au sérieux par tout le public sérieux, (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. MARCEL HERAUD. — Le public a son opinion là-dessus !

M. PHILIPPE HENRIOT. — Tout cela n'impressionne pas du tout le public. (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. LE PRESIDENT. — Messieurs, veuillez garder le silence. M. Henriot gêne incontestablement l'orateur, mais vous le gênez aussi en répondant à M. Henriot. Il est préférable de ne pas répondre aux interruptions.

M. MARC RUCART. — C'est ainsi que par les mesures qui ont été prises par décret-loi, par celles qui sont prises aujourd'hui par simple décret, par les circulaires adressées aux préfets, on aboutit finalement, parce qu'on ne veut pas prendre les mesures qui seraient opérantes, à réduire au minimum un des plus importants des droits républicains, la liberté de réunion. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. CHARLES DE LASTEYRIE. — Vous voulez la supprimer !

M. MARC RUCART. — On est arrivé également, par cela même, à restreindre encore pour les maires le peu de libertés municipales qui leur restent.

J'ai cru lire, d'ailleurs, que M. Nast avait l'intention de demander, à ce propos, si l'on ne gênerait pas les assemblées religieuses ou philosophiques.

Or le régime, il faut le dire, et je précise alors notre revendication essentielle, est surtout menacé par l'existence des milices. C'est si vrai que, par les décrets-lois, on n'a rien voulu faire contre les milices, que M. de la Rocque a pu écrire, sur un ton d'égal à égal, au gouvernement, pour exiger de lui — en vertu de ses décrets — la révocation du maire de Limoges et celle du préfet de la Haute-Vienne.

La Commission du 6 février et la Commission de la législation civile et criminelle avaient été catégoriques en ce qui concerne les mesures à prendre à l'égard des milices privées.

M. PAUL CHASSAIGNE-GOYON. — Qu'est-ce que des milices privées ?

M. MARC RUCART. — M. Henri Guernut l'a dit ce matin. Je ne veux pas revenir sur tous les détails qu'il a fournis et qui, je crois, étaient assez

impressionnants. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.*)

Ne dites pas que, entendant viser ces milices, nous portons atteinte à la liberté d'opinion. Non pas !

Nous ne reprochons pas aux ligues, aux groupements politiques, telle ou telle idée politique qui n'est pas la nôtre, qui est opposée à la nôtre. (*Très bien ! très bien !*) La question n'est pas là.

Quand, déjà, j'ai soulevé le problème devant vous, j'ai entendu une voix de droite me dire : Alors il faudrait dissoudre la franc-maçonnerie. C'est encore ce qu'annonce chaque jour une partie de la presse.

De même, notre honorable collègue M. Taittinger a cru que l'on voulait viser les ligues parce qu'elles portent tel titre ou qu'elles ont tels statuts. M. Pierre Taittinger, paraît-il, a transformé la ligue des Jeunesses patriotes pour en faire un parti. Il aurait, dit-on aussi, l'intention de donner à ce parti les statuts mêmes du parti radical. (*Exclamations et rires à gauche et à droite.*)

Qu'on le sache bien, les républicains ne sont pas contre la liberté d'opinion ; les républicains ne reprochent pas à M. Taittinger d'avoir ses idées et de les faire connaître. Ils ne reprochent pas ses idées à M. de la Rocque, ni même à M. Maurras.

Dès lors que les idées, toutes les idées, sont exprimées avec correction, avec le sens du respect qu'on doit avoir les uns pour les autres et entre citoyens du même pays de France (*très bien ! très bien !*), tant mieux que les idées s'entrechoquent pour que continue d'en jaillir toujours plus de lumière. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Nous ne sommes pas contre les ligues parce qu'elles ont des idées fascistes. Nous sommes contre les ligues parce qu'elles emploient des moyens de factieux.

La Commission du 6 février l'a dit formellement. Il y a même une expression très juste, très forte, de M. Laurent Bonneval, président de la Commission d'enquête. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

M. Laurent Bonneval, répondant à une lettre de menaces, à une lettre de chantage du front national, que j'ai publiée intégralement dans notre rapport général, a pu dire exactement à ces messieurs du front national qu'il réprouvait leurs « procédés hitlériens ». C'est l'expression dont s'est servi M. Laurent Bonneval lui-même. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Le sentiment que j'expose ne m'est pas personnel ; c'est le sentiment de la délégation des gauches et aussi, je crois, de tous les hommes qui veulent l'ordre public, qui veulent la paix intérieure, qui considèrent que la paix intérieure dépend de l'application des lois et du sentiment que nous avons que la force est uniquement au service de la loi, que le Gouvernement qui est chargé d'appliquer les lois est le seul chef de toutes les forces publiques de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Tout gouvernement qui tolérerait l'existence

d'autres forces organisées en face de la force publique, en face des forces nationales, à côté de l'armée française et de la police régulière, manqueraient au premier de ses devoirs : celui d'assurer la souveraineté de la loi. Ce serait vouloir, à ce pays républicain, le malheur des dictatures, ce serait le faire revenir de cinq cents ans en arrière que d'accepter qu'en face de l'armée nationale et de la police, il y ait, comme jadis, les armées ou les bandes féodales. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à gauche. — Interruptions à droite.*)

Messieurs, j'entends vos murmures, mais je parle bien des féodaux de la société moderne qui sont derrière toutes les ligues de factieux. (*Nouveaux applaudissements à gauche et à l'extrême gauche et nouvelles interruptions à droite.*)

M. le président du Conseil nous dit qu'il accepte maintenant la discussion du rapport de M. Chauvin. Il nous dit même qu'il est partisan des mesures essentielles incluses dans ce rapport.

Mais de quelles mesures essentielles s'agit-il ? C'est une question précise qui se pose. Je peux demander, en particulier, au gouvernement s'il est partisan de cet article 6 des conclusions du rapport de M. Chauvin :

« Seront dissous par décret, rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur et après avis du conseil d'Etat, toutes les associations ou groupements de fait qui, par la discipline de leurs membres sous l'autorité de leurs chefs, par leurs encadrements, ou par le port de vêtements, uniformes ou d'emblèmes et insignes de ralliement, présenteraient le caractère de groupes de combat ou de milices privées. »

M. PHILIPPE HENRIOT. — Le triangle et le tablier sont-ils des emblèmes prohibés ? (*Rires et applaudissements à droite. — Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. MARC RUCART. — Voilà une observation répétée par M. Philippe Henriot qui, lui, fait un procès d'opinion quand il parle de la franc-maçonnerie.

Nous ne sommes pas, nous, contre la liberté d'opinion, nous sommes contre la liberté de violence...

M. PHILIPPE HENRIOT. — Et pour la liberté du secret. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. MARC RUCART. — Messieurs, vous savez ce qui est à l'origine de cette partie des conclusions de M. Georges Chauvin. C'est une des conclusions générales de la Commission du 6 février et, précisément, un texte qui a été approuvé par tous et qui a été présenté par des députés du centre : MM. Bonneval et Bouissoud. Nos collègues demandaient alors au gouvernement « une modification de la loi sur les associations, en vue d'autoriser le pouvoir central à dissoudre les organismes qui provoqueraient des manifestations armées dans la rue, et à interdire les organisations présentant un caractère autoritaire par leur discipline, leur encadrement et le pouvoir absolu des chefs ».

C'est à l'unanimité, à la Commission d'enquête, avec et y compris la voix des membres des Jeu-

nesses patriotes (*interruptions à droite*), que l'existence de ces groupements a été reconnue.

Et c'est ensuite par quinze voix, contre trois seulement et deux abstentions qu'il a été précisé qu'on visait expressément l'Action française, la Solidarité française, les Jeunesses patriotes et les Croix de feu, et qu'il a été dit, non moins expressément, que ces organisations pouvaient être des dangers pour l'ordre public.

M. RENÉ DOMMANGE. — C'était la majorité de la Commission. C'est pour cela que nous avons donné notre démission de membres de la Commission. Vous le savez très bien.

M. MARC RUCART. — Monsieur Dommange, si vous aviez écouté mes paroles, au lieu de suivre votre pensée, vous auriez constaté que je venais de déclarer que c'était par quinze voix, contre trois et deux abstentions...

M. CHARLES DE LASTEYRIE. — Sur quarante-quatre ! Cela prouve un grand nombre de présents ! (*Applaudissements à droite.*)

M. MARC RUCART. — Il est regrettable — tant pis pour vous, Monsieur de Lasteyrie — que ce soit à droite que soit fait ainsi le procès des quelques députés de droite qui se sont désintéressés de leur devoir à la Commission d'enquête. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Vives exclamations à droite.*)

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER. — Vous savez très bien que ce n'est pas exact.

M. RENÉ FAURE. — Ils ont démissionné.

M. XAVIER VALLAT. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. MARC RUCART. — Volontiers.

M. XAVIER VALLAT. — J'écoute M. Rucart avec l'attention qu'il mérite et j'ai été frappé du fait que, dans l'énumération des ligues de factieux qu'il vient de donner, ne figurait pas le francisme.

Serait-ce parce que cette association a des chances d'avoir son siège social rue des Saussaies ? (*Rires et applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. RENAUD JEAN. — Qu'en pense M. Paganon ?...

M. Paganon ne répond rien.

M. LE PRÉSIDENT. — Il répondra quand il croira devoir le faire. Il vous l'a dit ce matin.

M. MARC RUCART. — Enfin, ce matin, par notre ami M. Henri Guernut a été posé, au gouvernement, le dilemme suivant : ou vous changerez de politique, ou nous changerons de gouvernement.

J'estime que nous n'en sommes plus à poser pareil dilemme au gouvernement. Il est trop tard. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Laval nous ferait-il les meilleures des promesses que, tenant compte des promesses antérieures et des suites qui leur ont été données, nous ne pourrions plus être satisfaits. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche.*)

C'est assurément ce qu'a compris d'ailleurs, le Congrès national du parti radical et radical-socialiste, lorsqu'il s'est exprimé en ces termes :

« Le Congrès radical déclare que le premier devoir des démocrates est de préserver les libertés publiques. Il estime que la défense de la République exige, non seulement des dispositions législatives précises, mais une volonté inflexible qui en fasse l'usage nécessaire. » (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Reste donc à savoir si nous pouvons avoir confiance en M. Pierre Laval pour faire et surtout pour appliquer la loi de demain.

Je viens de vous donner toutes les raisons qui nous empêchent d'avoir confiance en M. le président du Conseil. Devant le danger des ligues, il a été inerte, il a été complaisant. La répétition de la complaisance, M. Guernut vous l'a dit ce matin, cela porte un nom. Ce nom, je vous le dis, pour ceux qui ne l'auraient pas compris ce matin, c'est la complicité. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche. — Interruptions au centre.*)

Dans la crainte d'être animé, malgré moi, de l'esprit partisan et d'avoir trop pris ma part de légitimes indignations, je ne voudrais pas être injuste. Si j'avais voulu chercher malgré tout à comprendre le gouvernement, à m'expliquer son attitude, je peux dire que, depuis quelques jours, toutes mes illusions et mes espérances auraient disparu.

M. HENRI PATENOTRE-DESNOYERS. — Vous êtes dur pour ceux de vos amis qui font partie du Gouvernement.

M. MARC RUCART. — Je fais allusion à l'appel que M. Pierre Laval a adressé au peuple par T.S.F. et à sa réponse, que je qualifie de scandaleuse, adressée à M. Léon Blum. (*Applaudissement à l'extrême gauche.*)

Pour ce qui est de l'appel au peuple, je ne parle pas de l'écho, que nous avons trouvé dans la bouche gouvernementale, de toutes les campagnes de presse qui affirmaient que, si les choses allaient si mal depuis quelque temps, c'était parce que la rentrée du Parlement était proche. Je fais allusion à ce que M. le président du Conseil a dit des factions en général et du choix qu'il a tenu à faire dans les diverses manifestations que nous avons eu à déplorer.

Il a parlé de la manifestation de Limoges, à propos de laquelle il y a discussion de part et d'autre — et tout à l'heure M. Valière vous parlera plus particulièrement de cet incident — mais il a surtout fait allusion à Brest et à Toulon. (*Interruptions à droite.*)

Le pays républicain, ai-je dit, a eu l'impression que le gouvernement était l'ami de ses adversaires; il a eu l'impression qu'il ne pouvait plus compter que sur lui-même, pour la défense de ses libertés.

C'est pourquoi, retenant justement les déclarations de M. le président du Conseil concernant les propriétés particulières, il a cru pouvoir, de lui-même, s'opposer à certains exercices de guerre civile, même dans des propriétés particulières.

Voilà ce qui s'est passé

Mais quand, à ses angoisses pour ses libertés, se sont ajoutées, pour le peuple travailleur, les inquiétudes créées par certains décrets-lois dont on a pu finalement convenir qu'ils étaient inhumains à beaucoup, alors se sont produits des réflexes humains — réflexes humains que nous regrettons tous...

M. LIONEL DE TASTES. — Le pillage de boutiques !

M. MARC RUCART. — ... mais j'estime que c'est une mauvaise action que d'avoir confondu tous ces faits avec les manifestations de jeunes gens et d'hommes agissant, eux, de sang-froid. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche.*)

C'est devenu la tactique de M. Pierre Laval de donner à son attitude l'apparence de l'impartialité et de l'esprit de justice...

M. MARIUS MOUTET. — La lumière est à faire sur les événements de Toulon.

M. ROBERT LASSALLE. — Et sur les agents procureurs.

M. MARC RUCART. — ... en évitant de toucher spécialement aux ligues armées.

Si M. Pierre Laval était là, comme tout à l'heure, je lui dirais : Vous connaissez bien les ouvriers. Vous avez été leur défenseur. Que dis-je ? même pour les ouvriers manifestants, n'avez-vous pas été leur professeur ? Alors, comment allez-vous confondre dans la même réprobation les réflexes de pères de famille, qui pensent aux nécessités de leur foyer, avec l'action des ligues factieuses ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Interruptions à droite.*) Comment pouvez-vous confondre ces foules constituées en majorité par des pères de famille avec ces foules composées en majorité de fils de famille qui ont entrepris de tuer la République ? (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Interruptions à droite.*)

Il est injuste de mêler dans la même réprobation les foules qui craignent pour leur pain et les cohortes, les légions organisées, équipées, encadrées, marchant au pas, motorisées, qui sont des armées de comitadjis aux ordres des oligarchies financières. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche.*)

C'est d'une politique inadmissible que de mêler dans le même jugement réprobateur les réactions spontanées d'habitants d'une même ville et les envahissements d'agitateurs permanents.

Il est audacieux que M. le président du Conseil ait cru devoir lui-même déplorer l'hostilité — et nous la déplorons tous — des cortèges du 11 novembre.

Que s'est-il passé devant la dalle du soldat inconnu ? Des républicains ont cru que la qualité d'ancien combattant ne pouvait pas s'étendre aux combattants de la guerre civile. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche. — Interruptions à droite.*)

Le gouvernement voudrait que le pays, à son tour, confondit ceux qui sont menacés et ceux qui provoquent, ceux qui se défendent et ceux qui menacent, ceux qui protestent et ceux qui arment.

Nous n'avons pas confiance en vous, Monsieur le président du Conseil. Nous avons encore dans les oreilles le cri du cœur que fut votre réponse à M. Léon Blum. Si vous aviez pu vous passer des Chambres pour promulguer le budget, vous l'auriez fait.

Vous pensiez qu'une telle procédure pouvait être envisagée dans un pays républicain ? Cette phrase signifie que vous avez assez de la Chambre.

M. PHILIPPE HENRIOT. — Les vacances de la légalité ! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. MARC RUCART. — Nous sommes convaincus que la Chambre aura un sursaut d'amour-propre et qu'elle fera à cette déclaration la réponse qui convient.

Ainsi vous auriez accepté que nous perdions le dernier droit que l'on nous avait laissé, le seul des droits que les rois de France, Philippe le Bel ou Louis XVI, avait accordés aux Etats Généraux.

Ce défi a été lancé quelques instants après l'en-

trée dans cet hymicycle des députés mandatés par le suffrage universel pendant les vacances parlementaires, de ceux qui venaient de battre les candidats du gouvernement. C'étaient des élus du Front populaire.

Ainsi je peux dire que le défi adressé par M. Pierre Laval à la Chambre est passé par dessus nos têtes pour atteindre à Compiègne, à Segré, à Montargis, à Clermont-Ferrand, le suffrage universel.

Aucun vrai républicain ne pourra avaliser ce défi au peuple souverain.

Le parti radical a dit qu'il fallait une volonté inflexible pour appliquer la loi de demain. Vous n'avez pas voulu appliquer la loi d'hier. Vous n'aurez pas la volonté inflexible ni même la simple bonne volonté d'appliquer la loi de demain.

Dans ces heures graves pour le régime, dans notre pays de France où tant de braves gens veulent la paix civile, les foules du 14 juillet vous disent, Monsieur le président du Conseil, que les républicains, ne peuvent plus avoir confiance en vous. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

## DISCOURS D'EUGÈNE FROT

M. EUGÈNE FROT. — Messieurs, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, pour des raisons que vous comprendrez tous. Mais M. Dommange a mis en cause le ministre de l'Intérieur du 5 février.

Utilisant, pour une interruption, des paroles que venait de prononcer M. le Président Bonnevay, M. Dommange a tenté de justifier son départ de la Commission d'enquête par le fait que cette Commission, ayant à se prononcer sur des responsabilités, aurait condamné des sous-ordres et absous, par partialité, les vrais responsables. M. Dommange en a nommé deux : M. le Président du Conseil Daladier et moi-même. Monsieur Dommange, vous en avez trop dit, ou pas assez. (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. RENÉ DOMMANGE. — Pas assez ! —

M. EUGÈNE FROT. — Depuis deux ans, accablé par l'injure, par l'injustice, par la diffamation, entouré de provocations qui ont tenté de me prendre jusqu'à ma seule richesse, mon honneur, entraîné dans le tourbillon des attentats permanents, dont les plus graves sont ceux qui ne sont pas connus (*très bien ! très bien ! à gauche*), depuis deux ans, j'attends, avec les hommes du 6 février, dont je suis et dont je m'honore d'être (*applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite*), depuis deux ans, dis-je, nous attendons le droit de parler. Vous nous l'avez refusé. (*Exclamations à droite.*)

Lorsque, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons demandé que soit inscrite à l'ordre du jour

la discussion du rapport sur les événements qu'avait eu à juger la Commission présidée par M. Laurent Bonnevay et dont vous étiez membre, si vous aviez quelque chose à dire contre la véracité du rapport, contre la partialité du président ou des juges, pourquoi avez-vous refusé le débat ? Pourquoi n'avons-nous pu ni vous entendre, ni vous répondre ? (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

Je suis depuis deux jours ce débat. J'ai entendu vos orateurs de ce matin, comme j'ai lu vos journaux, comme j'ai écouté vos confidences particulières. Vous êtes des hommes d'ordre. A cette tribune, dans des termes que je n'ai pas à discuter — vos orateurs exprimaient leur opinion avec leur tempérament — vous avez dit qu'il n'y avait rien au-dessus de l'ordre public, que les hommes des ligues qui nous inquiètent ne mettent leur force qu'au service de l'ordre, qu'ils s'arment — dans la mesure où ils s'arment — moins pour attaquer que pour se défendre.

Si c'est vrai, il ne faut pas seulement le dire, il faut en faire la démonstration...

M. JEAN YBARNÉGARAY. — Elle sera faite.

M. EUGÈNE FROT. — ...dans les faits quotidiens.

Les hommes du Front populaire disent qu'ils sont pour l'ordre public, pour le respect de la loi, pour le respect de la volonté toujours exprimée de la majorité nationale, devant laquelle doivent s'incliner les minorités, tout en s'efforçant de reconquérir l'opinion et de regagner le pouvoir.

Quand les hommes du Front populaire disent

ces choses, ils les disent non seulement pour eux, mais, le cas échéant, contre eux.

Cela signifie, dans notre bouche, que, devant le gouvernement, même quand il n'est pas le nôtre, même quand nous sommes dressés contre lui dans une opposition farouche et irréductible, nous nous inclinons. Je m'incline devant les lois des autres.

Le 6 février, le gouvernement avait derrière lui la majorité de l'opinion parlementaire. (*Non ! non ! à droite.*)

Vous dites qu'il n'avait pas la majorité de l'opinion du pays?...

C'est une consultation électorale qui seule pourra trancher ce différend. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. RENÉ DOMMANGE. — Je demande la parole pour un fait personnel.

M. EUGÈNE FROT. — Quoi qu'il en soit, vous aviez le droit et le devoir de combattre le gouvernement du 6 février à cette tribune. (*Vives interruptions à droite et au centre.*) Vous pouviez le condamner par votre vote...

M. LE COUR-GRANDMAISON. — Quand nous voulions l'interpeller, M. Daladier posait la question de confiance pour nous en empêcher! (*Très bien ! très bien à droite.*)

Et, à deux reprises, la majorité l'a suivi. (*Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. EUGÈNE FROT. — Vous aviez le droit de mener la bataille constitutionnelle et parlementaire. Mais nul n'avait le droit de descendre dans la rue, de partir à l'assaut de la Chambre et à l'assaut de l'Élysée.

M. JEAN DE NADAILLAC. — Ne dramatisez pas !

M. EUGÈNE FROT. — Je ne dramatise pas. Je ne suis pas de ceux qui dramatisent. A aucun moment je n'ai dramatisé.

Depuis deux ans, j'ai tenté de garder une sérénité quelquefois difficile. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce qui est vrai, Monsieur Dommange, c'est que le ministre de l'Intérieur de ce soir-là n'avait qu'un devoir, celui de faire son devoir, c'est-à-dire, dans la mesure où les généraux sont responsables des échecs ou des victoires, d'assurer la victoire de l'ordre dans les rues de Paris.

M. JEAN LEROLLE. — Il y avait la manière. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. EUGÈNE FROT. — Or, vous m'avez fait grief — avec quelle âpreté et quelle violence ! — des conséquences tragiques de la soirée du 6 février.

Il y a eu des interpellations sur le ministre de l'Intérieur aux mains sanglantes. Vous m'avez reproché le sang de vos morts ; vous ne m'avez pas reproché le sang des autres...

SUR DIVERS BANC A DROITE. — De tous !

M. EUGÈNE FROT. — ...comme s'il y eût, dans cette tragédie, des cadavres de qualité différente. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. JEAN DE NADAILLAC. — Ce langage est abominable !

M. RENÉ DOMMANGE. — Vous n'avez pas le droit de dire cela, Monsieur Frot. C'est inexact. Nous vous reprochons toutes les victimes du 6 février, sans exception.

M. EUGÈNE FROT. — Lorsqu'il y a eu, sous d'autres gouvernements, de ces catastrophes humaines, moins importantes par le nombre des victimes, aussi tragiques en elles-mêmes que celle du 6 février, l'indignation de certains hommes n'a pas toujours été la même.

Aucun de nous, dans les jours, dans les semaines, dans les mois qui ont suivi ou qui avaient précédé le 6 février, n'a déchainé dans notre presse, dans des harangues publiques, la haine imbecile et lâche contre les ministres responsables seulement de leur présence au pouvoir.

Or, pendant des semaines, votre presse a excité les passions sur les mitrailleries que nous aurions utilisées, sur l'ordre de tirer que j'aurais donné. Et c'est autour de ces légendes que les hommes se sont dressés, que les injustices ont commencé. Est-ce que cela va finir ? (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. RENÉ DOMMANGE. — C'est sur des faits que je parle.

M. EUGÈNE FROT. — Devant la Commission d'enquête, j'ai parlé avec indépendance, et en toute conscience. Depuis deux ans, dans la vie publique, pas un mot de haine n'est sorti de ma bouche. (*Interruptions à droite.*)

Je m'adresse à mes amis : je vous demande, à vous qui m'avez tant aidé, de penser que nous sommes à un moment redoutable, inquiétant, dont les lendemains peuvent être tragiques. C'est l'heure où nous devons garder le plus notre sang-froid.

Si j'allais, ce matin, jusqu'au bout de ma pensée — je le pourrais, parce que, vous savez bien, et vous aussi, Messieurs (*l'orateur s'adresse à la droite*) que je n'ai pas peur — je vous montrerais que, à l'heure présente, notre pays est séparé en deux clans dressés l'un contre l'autre, et qu'il s'agit, non pas de deux factions, mais de deux courants d'opinion nationale, dont les partisans, malgré les excitations individuelles, les maladresses dangereuses de plume ou de parole, sont poussés beaucoup plus par la crainte d'être victimes que par la volonté d'attaquer les autres. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Si c'est vrai — et je suis sûr d'exprimer en ce moment toute la pensée de mes amis politiques — l'heure est, peut-être, venue de parler, pour éviter des lendemains plus tragiques que ceux que vous m'avez reprochés. Le nombre des morts, vous le savez bien, serait décuplé, et vous ne mettriez pas seulement en péril, alors, la tranquillité des gouvernements ou des individus, ou le sort du régime, mais l'ensemble des destinées de la patrie. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

## MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL SUR LA SITUATION INTERNATIONALE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme proteste contre l'abdication parlementaire en politique extérieure.

Le Comité Central ne comprend pas qu'en rentrant de trop longues vacances, au cours desquelles sont survenus de graves événements internationaux, les Chambres négligent de demander au gouvernement les explications indispensables sur son attitude et ses intentions.

Il attire l'attention des Français sur les dangers de ce silence, qui risque de passer au dehors pour une adhésion tacite à la politique de M. Laval.

Or, par ses hésitations, ses contradictions et ses équivoques, M. Laval a soulevé contre la France la méfiance universelle.

Dans le conflit entre le gouvernement italien, d'une part, l'Ethiopie et la Société des Nations, de l'autre, M. Laval a bien affirmé sa fidélité au pacte de la Société des Nations, il s'est associé à la dénonciation de l'agresseur et au principe des sanctions — mais il a multiplié les efforts pour retarder et pour entraver le fonctionnement des sanctions. Il s'est opposé à l'embargo sur le pétrole, capable d'arrêter à bref délai la guerre en paralysant l'agression. Par cette attitude double, M. Laval a pu s'attirer personnellement la reconnaissance de M. Mussolini : il n'a pas évité à la France la rancune furieuse du fascisme italien, criant à la trahison — il a provoqué chez les amis traditionnels de la France, notamment en Angleterre, aux Etats-Unis et dans la Petite-Entente, l'étonnement et la désaffection.

En même temps, par les retards mis à répondre aux propositions britanniques, il a laissé échapper l'occasion d'obtenir de Londres des engagements fermes sur l'application automatique des sanctions en cas d'agression — il a encouragé et fortifié en Angleterre les milieux hostiles aux obligations internationales déterminées par les pactes de Genève et de Locarno — et il a ainsi démuné de concours essentiels la sécurité de la France.

En même temps, par une lenteur calculée dans la ratification de l'accord franco-soviétique — accord conforme aux principes de la Société des Nations, accord ouvert à tous et de nature à permettre la pacification de l'Est européen — il a relâché les liens de collaboration amicale pour la paix entre la France et la Russie.

En même temps, il a suscité, à travers l'Europe, l'inquiétude des partisans de la paix organisée par la nature de ses négociations avec le gouvernement hitlérien.

La Ligue des Droits de l'Homme a toujours préconisé l'entente de la France et de l'Allemagne comme une garantie de la paix européenne. Dès le lendemain de la guerre, elle a travaillé ardemment au rapprochement de la France démocratique et de l'Allemagne républicaine : elle trouvait alors devant elle, pour la combattre et l'accuser de trahison, les partis et groupements qui approuvent aujourd'hui les avances de M. Laval à Hitler.

Même quand l'Allemagne est tombée sous la dictature hitlérienne, la Ligue des Droits de l'Homme, quelle que fût son horreur du racisme, de son arbitraire et de ses violences, a professé que, dans l'intérêt supérieur de la paix, la France républicaine devait rechercher un accord avec l'Allemagne telle qu'elle est. Elle n'y posait qu'une condition : que cet accord servit en effet la paix générale, une et indivisible, c'est-à-dire qu'il s'inscrivît dans le cadre de la Société des Nations et n'eût de pointes contre personne.

Cette condition manque à l'accord tapageur recherché, à grands coups de publicité, par M. Laval avec Hitler. La presse allemande, toute officieuse, ne dissimule pas que le rapprochement de la France avec l'Allemagne devra se payer de l'abandon du pacte franco-soviétique et, plus généralement, du renoncement à l'organisation de la paix dans l'Europe orientale et centrale.

Ainsi, M. Laval, en s'efforçant de paralyser l'action de la Société des Nations et en se détachant de la collaboration traditionnelle, sur les principes mêmes de la Société des Nations, avec

l'Angleterre, la Russie, la Petite-Entente, a modifié et compromis la position de la France dans le monde.

Il dessert la cause de la Société des Nations au moment même où l'efficacité pratique des sanctions démontre la force irrésistible de la solidarité internationale au service de la sécurité collective.

A l'effort de pacification générale, fondée sur le respect de la loi internationale — qui n'a pas cessé d'être, depuis la guerre, l'effort poursuivi par la démocratie française — il s'est donné toute l'apparence de substituer la recherche des alliances particulières avec l'Allemagne et l'Italie — alliances qui, sous le nom de Bloc continental, associeraient la France à une Sainte-Alliance des Etats autoritaires et surarmés.

La Ligue des Droits de l'Homme estime que le devoir du Parlement est de mettre un terme à une politique aussi contraire aux intérêts de la France, aussi néfaste pour la paix.

Elle fait appel à l'esprit profondément pacifique du peuple français pour l'exhorter à rester inébranlablement fidèle à la Société des Nations — à comprendre, en particulier, que les sanctions collectives sont la garantie de la paix générale et que, si l'application des sanctions comporte quelques sacrifices, ces sacrifices sont peu de chose en regard du sacrifice effroyable et total qu'imposerait la guerre, généralisée par l'exemple de l'agression impunie.

La Ligue des Droits de l'Homme fait appel à la clairvoyance du peuple français pour résister à la pression hypocrite d'une presse déformatrice, dévouée aux intérêts des marchands de pétrole et des marchands de canons.

Elle compte sur la fermeté de ce peuple pour imposer à ses élus le redressement de la politique extérieure — redressement qui ramène à la France l'amitié confiante des peuples, et qui rende possible l'acheminement au désarmement général et contrôlé, condition de la reprise économique dans la paix consolidée.

(5 décembre 1935.)

## LA PREUVE EST FAITE

L'*Echo de Paris* du 10 décembre publie deux lettres de M. Pierre Taittinger, chef des Jeunes Patriotes.

Dans la seconde lettre, datée du 9 décembre, M. Taittinger, faisant allusion aux déclarations de M. Ybarnégaray à la Chambre, écrit à M. de Kérillis :

« Oui, un coup a été porté par le représentant à la Chambre des Croix de Feu, mais c'est nous qui l'avons reçu... Vous nous reprochez de n'avoir pas protesté immédiatement contre les paroles d'Ybarnégaray. Or, à ce moment précis, j'étais vivement sollicité par des représentants de la gauche de faire une déclaration analogue à la sienne : *je m'y suis refusé.* »

M. Taittinger reproduit ensuite la réponse de M. Ybarnégaray à M. Léon Blum et sa déclaration : dans la mesure où les organisations des Croix de Feu peuvent être para-militaires, « nous sommes prêts, nous aussi, à les dissoudre », et M. Taittinger ajoute : « C'est à cette déclaration que je ne pouvais souscrire et que je ne souscrirai jamais. »

Un peu plus loin, M. Taittinger déclare que le Parti national populaire qu'il a créé et qu'il

préside ne peut pas se confondre avec l'organisation des Jeunes patriotes : « Nos groupes mobiles, nos phalanges et nos groupes francs sont touchés par la loi, et c'est le meilleur de notre activité auquel on veut toucher, c'est ce que nous voulions sauver, et ce qu'Ybarnégaray, dans un mouvement d'éloquence, est venu apporter à nos adversaires. »

Ainsi, contrairement aux affirmations de M. Ybarnégaray, un des groupements du Front national, non seulement se refuse à la réconciliation nationale et au désarmement de ses troupes, mais encore il avoue que ses formations militarisées et armées constituent l'essentiel de son organisation.

Déjà l'*Action Française* avait déclaré : « Nous ne marchons pas ! »

Déjà la Solidarité Française avait affirmé que l'intervention de M. Ybarnégaray constituait « une véritable trahison » et refusait de s'incliner.

Les Jeunes patriotes entendent aussi maintenir leurs formations de guerre civile.

Devant ces désaveux, les Croix de Feu « reprennent leur liberté » — la liberté de préparer la guerre civile.

Républicains, restez unis et vigilants !

(10 décembre 1935.)

S'IL EN EST TEMPS ENCORE...

# LETTRE A M. PIERRE LAVAL SUR LA FRANCE ET LA PAIX

Par **Andrée VIOLLIS, Jean GUÉHENNO, André CHAMSON**

*Le bel article dont on va trouver des extraits a paru, le 29 novembre, dans le numéro quatre de Vendredi, hebdomadaire littéraire, politique et satirique, publié par un groupe de libres écrivains sous la direction d'ANDRÉE VIOLLIS, JEAN GUÉHENNO et ANDRÉ CHAMSON.*

*Nous sommes heureux de saluer sa naissance et nous lui souhaitons une longue prospérité.*

*Les ligueurs y retrouveront les militants du 14 Juillet. La Ligue y reconnaît ses idées.*

*C'est ainsi que la Lettre à M. Pierre Laval sur la France et la Paix s'inspire des mêmes principes et du même sentiment que la résolution du Comité Central qu'on vient de lire.*

Monsieur le Président,

La politique n'est pas notre métier. Nous ne pensons pas ici à pousser tels hommes ou tels partis vers le pouvoir, à en chasser d'autres partis ou d'autres hommes, serait-ce vous.

Nous sommes seulement des Français soucieux d'honnêteté et que la nécessité des temps contraint d'être attentifs à la chose publique. Nous sommes de ces Français moyens qui ont déjà assez donné d'eux-mêmes à la paix pour ne pas supporter qu'on en joue.

Cette lettre, Monsieur le Président, est pour vous adjurer de faire enfin la politique des Français. Ce qui nous gêne dans votre politique, c'est qu'elle n'est faite que de combinaisons personnelles et particulières. La France a encore le goût des principes. Elle sait que la Paix est indivisible.

Ah! que vos combinaisons sont parfois habiles...

Il y a sept jours, que M. Hitler et vous, êtes amis. Vous l'êtes si bien que vous-même n'avez pas cru devoir discuter les conditions de cette amitié ni avec le Conseil des ministres, ni avec vos services. Tous deux ensemble, vous avez pris soin de nous apprendre qu'un « esprit amical » et qu'« une même bonne volonté » réglaient désormais vos rapports. Nous étions prêts à nous en réjouir. Aviez-vous donc amené l'Allemagne à reconnaître le caractère indivisible de la paix ? Sur vos instances, allait-elle rentrer à la Société des nations ? Nous l'avons espéré un moment. Mais la presse allemande ne nous a laissé aucune illusion. Elle nous a bientôt appris que le Reich n'a rien changé à sa politique et que, ce qu'il attend, c'est un changement de la vôtre.

Vos craintes sont-elles donc apaisées ? Etes-vous donc sûr, vous, ou ceux qui vous délèguent, que l'Allemagne soit suffisamment réarmée pour que vous consentiez à traiter avec elle ?

Sont-ce des canons que vous vouliez qu'elle ait ?

Est-ce donc là la condition de l'amitié ? Canons contre canons ! Canons avec canons ! Ce que vous voulez, est-ce donc la *paix-à-condition-qu'on-arme* ? Quelle dérision ! Toutes les forges gagneront à une pareille affaire.

Le rapprochement franco-allemand ? Bien sûr ; nous le voulons ! Le peuple allemand sait bien que nous sommes ses amis. L'amitié se fonde dans les mêmes épreuves. Il veut la paix comme nous. S'il fit la guerre comme nous, c'est qu'il fut, comme nous, la dupe de ses maîtres. De lui à nous, il y a à régler un vieux compte fraternel.

Mais ce que nous ne voulons pas, c'est que ce rapprochement se fasse aux dépens de la paix. La France veut être défendue et sauvée, Monsieur le Président. Elle ne veut pas être jouée !

...Où nous conduisez-vous pour le plaisir de gagner aujourd'hui la partie ? Vous voulez aujourd'hui faire de nous les amis de Hitler. Mais demain ? Voulez-vous nous laisser seuls devant lui ? Avez-vous pensé que nous pouvions y perdre l'amitié de l'Angleterre, de la Russie, des Etats de la Petite Entente ? Seuls devant l'Allemagne, nous n'aurons plus à compter que sur nos forces.

Monsieur Laval, le jeu de la France, puisque vous voulez jouer, n'est pas le jeu de la force. Il n'est pas celui de la course aux armements. Elle est sûre, quelque jour, d'y perdre. Il est le plus noble jeu : il est le jeu du droit...

...La sécurité d'une France juste, elle est dans la constitution d'une Europe juste...

Le Comité Directeur de Vendredi

ANDRÉE VIOLLIS,

JEAN GUÉHENNO,

ANDRÉ CHAMSON

Le gérant : Henri BEAUVOIS



Imprimerie Centrale de la Seine  
117, rue Réaumur, Paris